

Conseil d'administration du 14 mars 2024
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de voix : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2024-09
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 ET DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023
DU PARC NATIONAL DE FORETS**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 29 février 2024, s'est tenu le 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-29 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2024-03-00040 du 12 mars 2024 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Considérant le projet de rapport annuel 2023 ainsi que le projet de rapport social unique 2023 du Parc national de forêts mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le rapport annuel 2023 ainsi que le rapport social unique 2023 annexés à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 14 mars 2024

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT



RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU PARC NATIONAL DE FORETS

Version présentée au conseil d'administration du 14 mars 2024

Edito

L'année 2023 a vu la poursuite de la mise en place de l'établissement public du Parc national de forêts, notamment avec la production de documents stratégiques structurant son action pour les cinq ans qui viennent. Ainsi après un important travail participatif, le premier contrat d'objectif et de performance (COP) a été établi ainsi que la première stratégie scientifique du Parc national. Ces deux documents cadre ont été adoptés par le conseil d'administration le 16 novembre 2023 offrant au Parc national de forêts une feuille de route établissant les priorités de son action pour les cinq ans à venir.

L'année 2023 a également été marquée par le lancement et la poursuite de plusieurs projets d'équipements structurants pour l'accueil du public : l'inauguration des quatre « portes de cœur » prévues à la charte, la réalisation d'une grande boucle équestre équipée de haltes et le lancement du projet de sentier de grande randonnée de pays avec un financement du Cerema dans la cadre de l'appel à projets « sentiers de Nature ». Un important travail se poursuit avec les acteurs du territoire pour la mise en tourisme du Parc national de forêts. Des liens sont maintenant établis avec des acteurs situés hors Parc national afin de construire les synergies qui bénéficieront à tous.

La communication du Parc national est au service du territoire et de son développement. Le site « rando forêts » disponible depuis le 1^{er} juillet 2023 offre à tous les amateurs de promenade ou de randonnée toutes les informations nécessaires pour organisation un périple à pieds, à vélo ou à cheval dans le Parc national.

La visite de madame la première ministre et de cinq ministres du Gouvernement à l'occasion de la fête de la Nature a mis le territoire en lumière, tout comme d'ailleurs de nombreux événements auxquels le Parc national de forêts s'associe : Festival Nuit des forêts, journées internationales des forêts, atlas de biodiversité communales, aires terrestres éducatives, etc. Toutes ces initiatives contribuent à une meilleure appropriation du Parc national par ses habitants et visiteurs.

Ce rapport annuel 2023, même s'il n'est pas exhaustif, met en évidence les très nombreuses actions engagées par le Parc national de forêts et ses premiers résultats.

Nicolas Schmit

Philippe Puydarrieux

Président du conseil d'administration

Directeur

Une année au Parc national de forêts : Quelques dates marquantes

Janvier

Lancement des Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Sur le territoire du Parc national de forêts, Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut sont les deux premières communes volontaires qui ont engagé la réalisation d'un atlas de biodiversité communale.

Février

La famille des bénéficiaires de la marque *Esprit parc national - forêts s'agrandit* !

Suite aux audits menés par l'équipe du Parc national et aux commissions d'attribution de la marque, le réseau *Esprit parc national* s'est étoffé de 10 nouveaux bénéficiaires produits !

Mars

Journée internationale des forêts

Pour célébrer les forêts de son territoire, le Parc national a proposé un large panel d'animations, ainsi qu'un concours à destination des écoles du territoire. Les élèves ont été créatifs dans la conception d'œuvres plastiques et de poèmes qui nous ont fait voyager sur le thème des « trésors de la forêt ».

Avril

Inauguration des portes de Cœur en forêt de Châtillon

Quatre portes de Cœur ont été érigées sur le territoire du Parc national, à Arc-en-Barrois, Auberive, Chalmessin et Châtillon-sur-Seine. Cet engagement de la Charte a ainsi été tenu.

Mai

La première ministre Elisabeth Borne en visite en forêt de Châtillon pour « la fête de la Nature »

Le 26 mai 2023, la Première ministre Elisabeth Borne est venue célébrer la « fête de la Nature » sur notre territoire, dans le Châtillonnais, pour parler biodiversité et protection de l'environnement, accompagnée des ministres Christophe Béchu et Marc Fresneau, des secrétaires d'État Sarah El Haïri et Bérangère Couillard et du Commissaire européen à l'environnement Virginijus Sinkevičius.

Juin

Quatrième édition du festival « Nuits des Forêts »

Du 9 au 18 juin, le Parc national de forêts s'est à nouveau mobilisé pour le festival « Nuits des Forêts » en accueillant concerts, déambulations théâtrales, projections de plein-air et autres sorties naturalistes, à la nuit tombée ou au crépuscule, pour des expériences intimes et immersives.

Juillet-Août

Mise en ligne du site Internet "Rando forêts"

Pour que les amoureux de nature puissent préparer au mieux leur séjour et leurs randonnées sur notre territoire d'exception, le site Internet « Rando forêt » a été mis en ligne le 1^{er} juillet 2024.

Septembre

Sorties « brâme du cerf »

La fin de l'été a été marquée par le brâme du cerf, que vous avez été nombreux et nombreuses à découvrir. Six sorties encadrées vous ont été proposées pour l'écoute nocturne et hors du temps du roi des forêts !

Octobre

Les directrices et directeurs des parcs nationaux français en visite sur notre territoire

La Parc national de forêts a accueilli le séminaire des directions des onze parcs nationaux afin d'échanger autour de sujets communs. C'était l'occasion d'inaugurer une exposition sur les parcs nationaux français que vous pouvez toujours admirer à Arc-en-Barrois, devant le siège du Parc national de forêts.

Novembre

Sortie du beau livre "Parc national de forêts, monument de nature"

Cet ouvrage de plus de 200 photos est un beau livre qui réunit les photographies d'Éric Girardot, photographe du territoire, et les textes de Philippe Puydarrieux, directeur du Parc national de forêts.

Décembre

Une boutique pour le Parc national

La boutique du Parc national est opérationnelle et propose une collection de cadeaux créée par le Parc national de forêts et ses partenaires. Conçus sur le territoire du Parc national ou en France, ces articles mettent en lumière des entreprises françaises dynamiques et innovantes !

FOCUS – L'adoption du premier Contrat d'objectifs et de performance (COP) du Parc national de forêts pour la période 2024-2028

En 2023, l'ensemble des parcs nationaux français devait renouveler leur Contrat d'objectifs et de performance (COP), signé entre l'État et chacun des établissements publics. Ce document est établi pour une période de 5 ans, courant de 2024 à 2028. Il établit une feuille de route pour chaque parc national et ses priorités d'action.

Le Parc national de forêts se soumettait pour la première fois à cet exercice. Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 sur un mode participatif afin d'impliquer les personnels de l'établissement public. Un atelier a notamment été organisé en interne pour définir avec les personnels les priorités du Parc national pour les cinq ans à venir sur la base des mesures et actions prévues à la charte. Ainsi le document produit est cohérent avec la charte, le projet de long terme du territoire.

[PHOTO DES ATELIERS]

Un travail a également été mené avec les autres parcs nationaux autour de la définition d'indicateurs de suivi communs. La définition d'un socle de base est importante pour disposer d'une vue d'ensemble de l'apport du réseau des parcs nationaux français à l'atteinte des objectifs de biodiversité et de protection des patrimoines définis dans les différentes stratégies du Gouvernement, notamment la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP).

Le Contrat d'objectif et de performance 2024-2028 a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration le 16 novembre 2023, et les indicateurs lors de la séance du <date à compléter> 2024.

Le COP2024-2028 se décline autour de 6 axes communs à l'ensemble des parcs nationaux français :

- 1. Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines, au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation**
Exemple : faire vivre la stratégie du Parc national de forêts / massifier le déploiement des ABC / s'inscrire dans des programmes scientifiques forestiers régionaux ou nationaux
- 2. Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique**
Exemple : Conduire un bilan de vulnérabilité de nos écosystèmes forestiers au changement climatique et construire un plan d'adaptation / consolider la Charte en précisant la réglementation quand cela est nécessaire / déployer des plans d'action sur les enjeux à forts enjeux de conservation
- 3. Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement soutenable**
Exemple : préparer le territoire au retour des grands prédateurs / structurer le réseau des acteurs touristiques autour d'un message commun / opérationnaliser un système de partage de l'espace
- 4. Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics**
Exemple : déployer les ATE / Structurer l'itinérance au sein du Parc national de forêts / déployer les boutiques du Parc national
- 5. Contribuer aux politiques de développement durable et de biodiversité**
Exemple : Mener à bien l'évaluation intermédiaire / améliorer la communication autour de la Charte / obtenir la labellisation de notre territoire
- 6. Gérer l'établissement public**
Exemple : renforcer la communication interne / diversifier les sources de financement / construire un réseau de gardes-moniteurs plus conséquent

Améliorer la connaissance des patrimoines, des activités humaines et de leurs interactions

L'écriture de la première stratégie scientifique du Parc national

La première stratégie scientifique du Parc national de forêts a été construite en collaboration étroite avec le Conseil Scientifique pour la période 2024-2028. Cette stratégie vient compléter le Contrat d'objectifs et de performance dont elle constitue le volet scientifique.

Cette stratégie scientifique répond à 3 ambitions :

1. Contribuer à la gestion conservatoire du Cœur et à la gestion soutenable de l'aire d'adhésion

- avec un focus sur la connaissance des pressions s'exerçant sur les différentes familles de patrimoines ;
2. Servir à la notoriété du Parc national de forêts en contribuant aux programmes de connaissance supra-territoriaux et en communiquant sur les résultats obtenus sur le territoire ;
 3. Appuyer le développement territorial en évaluant les politiques publiques mises en œuvre, l'efficacité de la gestion, et le niveau de sensibilisation des acteurs et des citoyens.

Le cadre conceptuel adopté est celui du socio-écosystème qui met en valeur la relation entre la Nature et l'humain, en tenant compte de la présence de ce dernier dans la constitution et le fonctionnement des écosystèmes.

La stratégie s'articule autour de 6 objectifs de long terme :

- Compléter l'état des lieux du Parc national ;
- Observer les dynamiques à l'œuvre ;
- Améliorer la compréhension du fonctionnement des socio-écosystèmes du Parc national ;
- Harmoniser, structurer et mettre à disposition les données ainsi que l'information scientifique ;
- Faciliter la réalisation de recherches scientifiques sur le territoire du Parc national ;
- Communiquer et valoriser l'information scientifique.

Chacun de ces objectifs de long terme se décline ensuite en objectifs opérationnels.

Connaissance des enjeux de conservation d'espèces protégées nicheuses en cœur du Parc national de forêts (faune aviaire et chiroptères)

En 2023, le Parc national de forêts a conduit une première étude afin de synthétiser les connaissances disponibles sur plusieurs espèces protégées à forts enjeux de conservation comme la Cigogne noire, le Milan royal, l'Autour des palombes ou encore les chiroptères forestiers. Cette étude a permis de poser sur la carte de l'aire optimale d'adhésion du Parc national les domaines de l'aire d'habitat des ces espèces nicheuses en cœur de Parc national et donc les solidarités écologiques à activer entre le cœur et l'aire optimale d'adhésion pour une meilleure conservation de ces espèces.

Ce travail doit permettre d'éclairer les décideurs et acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte des habitats de ces espèces protégées ainsi que des périodes sensibles (reproduction, migration) au regard du développement de certaines activités.

Cette étude a été présentée pour information au Conseil d'administration le 16 novembre 2023.

[Cartes]

Lancement des 3 projets FEDER

En 2023, le Parc national a été lauréat de l'appel à projet « Biodiversité » lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du déploiement des fonds européens FEDER. Dans ce cadre, trois projets de recherche et d'amélioration des connaissances ont pu être financés.

1 - Etude des espèces à enjeux de conservation du Parc national de forêts

Cette étude des espèces à enjeux majeur de conservation va se focaliser plus précisément sur l'avifaune forestière (Cigogne noire, Autour des palombes et Chouette de Tengmalm), les chiroptères forestiers, la faune entomologique, la flore et la faune des bords de routes et sur certaines espèces emblématiques de flore ou de fonge comme le Sabot de Vénus, la Ligulaire de Sibérie ou encore le Lichen pulmonaire.

[PHOTOS DES DIFFERENTES ESPECES]

Pour chacune de ces espèces ou chacun de ces groupes d'espèces, le projet vise à améliorer leur état de conservation en :

- Capitalisant sur la connaissance acquise et en la complétant si nécessaire par de nouvelles phases de suivi ou d'inventaires ;
- Proposant des mesures de réduction des pressions, de gestion conservatoire et de restauration

- des habitats ;
- Menant des actions de sensibilisation auprès des différents publics.

2 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel portant sur la connaissance, la protection et la valorisation des milieux prairiaux.

L'objectif de cette étude est de travailler sur les prairies permanentes, réservoirs de biodiversité, qui couvrent actuellement presque 23 000 hectares sur le Parc national de forêts mais qui sont soumises à de nombreuses pressions. Le projet répond à trois objectifs :

- Améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la biodiversité et la gestion des prairies permanentes avec la réalisation d'études approfondies sur le fonctionnement et la potentialité de ces milieux. Un dispositif de suivi à long terme sera mis en place ;
- Concevoir des outils opérationnels pour les éleveurs et les gestionnaires de prairies pour qu'ils soient informés des caractéristiques et de la valeur de leurs milieux. Cela leur permettra d'orienter leur gestion vers des méthodes plus intégrées et respectueuses de la biodiversité ;
- Valoriser les connaissances acquises et les savoir-faire des gestionnaires avec des actions de sensibilisation à destination du grand public.

3 - Elaboration d'un diagnostic des massifs forestiers du Parc national quant à leur résilience face aux changements climatiques.

L'élaboration de ce diagnostic sera suivie d'un plan d'adaptation qui permettra d'intégrer les effets des changements climatiques dans la gestion des forêts du territoire.

Le projet s'appuie en particulier sur la méthodologie Natur'Adapt développée par le réseau de Réserves naturelles de France (RNF). Il s'agit d'une méthodologie participative qui permet à la fois d'élaborer le diagnostic de vulnérabilité et de co-construire un plan d'adaptation partagé avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce projet s'accompagne également d'actions de valorisation spécifiques qui permettront de diffuser les résultats auprès du grand public mais aussi des propriétaires forestiers et des différents gestionnaires. L'enjeu est de disposer de solutions concrètes et mobilisables afin de renforcer la résilience des forêts du territoire face aux changements climatiques.

Réalisation d'un diagnostic de la pollution lumineuse

Le Parc national a réalisé en 2023 un diagnostic de la pollution lumineuse. Cette démarche s'inscrit dans un projet de plus long terme qui vise à faire reconnaître la qualité du ciel étoilé du territoire par la labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). Il s'agit d'un enjeu important pour le Parc national puisque la pollution lumineuse a des effets nuisibles sur notre environnement et sur la biodiversité.

Qu'est-ce la labellisation RICE ? Cette labellisation est délivrée par l'*International Dark Sky Association* et a pour but de reconnaître l'existence de territoires où des mesures sont prises afin de réduire la pollution lumineuse. Ce label récompense la qualité exceptionnelle du ciel étoilé. Il existe actuellement 5 territoires labellisés RICE en France dont plusieurs parcs nationaux.

Le rapport issu du diagnostic de la pollution lumineuse identifie plusieurs pistes d'actions qui permettront au Parc national d'être candidat à cette labellisation. Le travail des équipes va se concentrer sur les communes et les sources d'éclairage qui sont les plus proches du Cœur afin de favoriser la création d'un continuum de ciel sombre sur cette zone. Ces actions seront menées en collaboration avec nos différents partenaires et les collectivités locales.

Réalisation d'un inventaire des espèces à enjeux

Le Parc national de forêts a établi une première liste des espèces faunistiques à enjeux du territoire. Trois types d'enjeux ont été pris en compte pour établir cette liste d'espèces :

- Les enjeux de conservation ont été identifiés en recourant à une méthodologie scientifique et automatisable. Elles concernent les groupes d'espèces les mieux documentés pour lesquelles nous disposons des informations sur la répartition ou qui sont notamment présentes sur les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Pour ces

enjeux, le niveau de hiérarchisation a été défini en fonction de la vulnérabilité de l'espèce et de la responsabilité du Parc national vis-à-vis de cette espèce. Des critères additionnels d'habitat, d'isolat et de génétique ont aussi été pris en compte.

- Les enjeux socio-économiques qui concernent les espèces qui par leur présence ont une incidence significative sur la société ou l'économie. Ces enjeux sont propres au territoire d'étude et ont conduit à une hiérarchisation des espèces entre un niveau fort, moyen ou faible ;
- Les enjeux scientifiques qui sont basés sur la stratégie scientifique du Parc national. Là aussi une hiérarchisation en 3 niveaux a été retenue.

Cette méthodologie de classement des espèces a permis de faire ressortir des pistes de travail, qui sont notamment réutilisées dans le cadre de la mission FEDER sur les espèces à enjeux. Parmi les neuf espèces à enjeux majeurs de conservation, on retrouve la cigogne noire, l'écrevisses à pieds blancs, la grande cyclade (un mollusque de rivière) et cinq espèces de papillons. Dans les espèces à forts enjeux socio-économiques, on retrouve le cerf élaphe, le sanglier, le loup gris ou encore l'écrevisse de Californie (espèce exotique envahissante). Le lynx quant à lui ressort comme étant une espèce à fort enjeux scientifiques. Ainsi sur les 2228 espèces de faune, inscrites à l'inventaire national du patrimoine naturel et présentes dans le Parc national, une cinquantaine présente des enjeux nécessitant une attention particulière.

[ILLUSTRATION SUR LA CLASSIFICATION]

Préserver et restaurer les patrimoines pour les générations futures

Valorisation du patrimoine bâti

Le travail engagé l'année précédente sur les toitures en laves calcaires s'est poursuivi en 2023 avec l'apport de nouvelles données. Ce projet s'est également vu enrichi par un important travail de valorisation porté conjointement par le Parc national et les deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Ce chantier a permis la conception d'une exposition « Des pierres sur nos toits dans le Parc national de forêts ». Composée de 11 roll-up, cette exposition a vocation à voyager sur le territoire du Parc national pour être accessible au plus grand nombre sur toute l'année 2024. Elle sera notamment exposée au collège de Châteauvillain, à l'Office du Tourisme du Pays Chatillonnais, à la Maison du Parc national et de la Forêt de Leuglay à la mairie d'Arc-en-Barrois ou encore à la mairie de La Chaume.

Valorisation du patrimoine archéologique

En 2023 les données récoltées par la technique LiDAR ont pu être valorisées à travers trois évènements :

- La réalisation d'un atelier jeune public à l'occasion des journées européennes de d'archéologie auprès de la classe de CM1 du groupe scolaire Jules Verne de Châteauvillain, en lien avec la conseillère Sciences de l'Éducation nationale.
- La réalisation d'un atelier grand public, en salle, à l'occasion des journées européennes de l'archéologie.
- L'organisation d'une conférence scientifique, sous la forme d'une intervention dans les journées d'étude du Groupe national d'histoire des forêts françaises (GNHFF) organisées sur le territoire du Parc national de forêts.

Le Parc national cherche également à s'associer au programme de recherche PEPR FORESTT pour valoriser les données LiDAR collectées depuis plusieurs années et servir de zone atelier pour le recours aux sciences humaines dans la compréhension des écosystèmes forestiers sur le temps long. Les actions de ce programme de recherche devraient débuter en 2024.

Bilan de l'activité de régulation en réserve intégrale pour la saison 2022-2023

Pour faire face à la surpopulation de sangliers et de cerfs élaphe en réserve intégrale qui génère des impacts importants sur les sols, la flore et la faune ainsi que sur les cultures en périphérie, le Parc national s'est vu contraint de procéder à des opérations de régulation autorisées par le décret de création de la réserve intégrale. Le dispositif s'est appuyé sur trois contrats de délégation de service public pour la saison 2022-2023. Le Parc national a demandé aux trois délégataires retenus d'intervenir sur la base de neuf journées de régulation en mobilisant des techniques de prélèvement les moins impactantes possible (réduction du nombre de chiens et recours à la traque-affût). Les quotas de prélèvement ont été préalablement déterminés par le Conseil Scientifique du Parc national. Pour cette-

dernière espèce, seul le prélèvement de femelles ou de daguets était autorisé. La régulation du chevreuil ne s'effectue pas par tir mais par densité-dépendance.

Les opérations de régulation doivent répondre à plusieurs conditions :

- Elles doivent être efficaces car les objectifs de prélèvement sont ambitieux pour faire face aux problématiques de surdensité ;
- Elles doivent générer suffisamment de pression sur les populations pour éviter de créer un effet réserve pour ces espèces ;
- Elles doivent permettre de conserver au maximum la quiétude de l'espace en limitant les intrusions et les dérangements.

Pour ce faire, l'ensemble des participants et participantes ont bénéficié d'une journée de formation délivrée par l'équipe du Parc national.

Les résultats de cette saison ont été particulièrement satisfaisants avec un taux de réalisation de 100% pour le sanglier et de 94% pour les grands cervidés. Les données recueillies sur les animaux à l'occasion de ces journées contribuent à l'amélioration des connaissances des espèces considérées et au suivi de leur état sanitaire.

De nouveaux aménagements pour valoriser et protéger les patrimoines du Parc national

Les financements du Plan de Relance de 2021 ont permis l'aménagement de deux sites importants du territoire en 2023.

Il s'agit en premier lieu de la création d'une maison des Chiroptères dans la **maison de garde-barrière du bois de Sainte-Ruffine** sur la commune de Vivey. La restauration de cette bâtisse a permis de la transformer en maison d'accueil de la faune sauvage nocturne. Les travaux ont permis de refaire la toiture et de sécuriser la maison ainsi que de mettre en place des aménagements intérieurs pour favoriser l'accueil des chiroptères et des rapaces nocturnes. En 2024, des aménagements pour l'interprétation viendront compléter cette première tranche de travaux afin d'informer les randonneurs et randonneuses de passage.

Photo

Le deuxième projet concerne le **Marais des Brosses** situé sur la commune de Recey-sur-Ource. Un travail de réflexion a été mené pour engager la remise en état des équipements vétustes et, plus globalement, pour améliorer l'aménagement du site avec un cheminement et une signalétique depuis le parking. Cela permet d'améliorer l'accueil du public et de mettre en valeur ce site qui présente un milieu naturel emblématique du Parc national de forêts : un marais tufeux. Ces travaux ont pu être réalisés en 2023. L'inauguration du nouvel aménagement a eu lieu le 3 juillet 2023.

Photo

Une troisième zone de quiétude pour le brâme du cerf

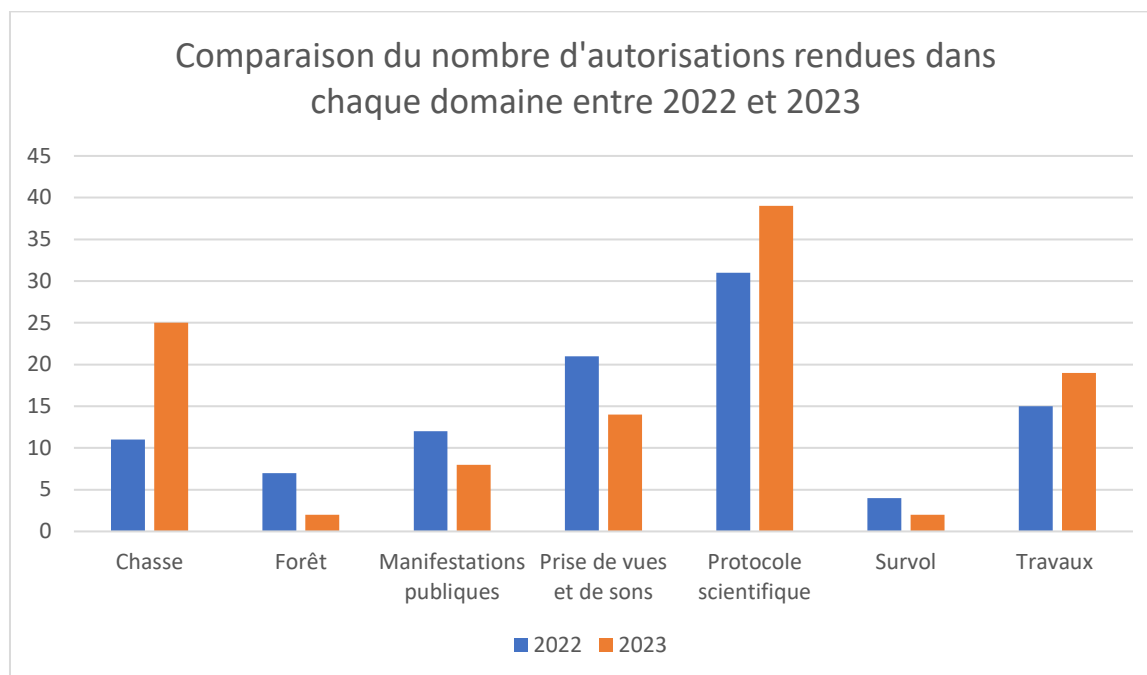
Une troisième zone de quiétude a été mise en place pour la tranquillité du cerf en période de brâme, en Côte-d'Or, sur les communes de Vanvey et Villiers-le-Duc. Cette zone de quiétude vient en renforcement des deux premières déjà mises en place les années précédentes, sur la commune de Praslay et au sein de la Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain.

Afin de permettre au grand public de profiter du spectacle offert par la faune en cette saison, le Parc national a organisé avec les agent-es mutualisé-es de l'ONF des sorties encadrée dédiées au « brâme du cerf ». Ces événements permettent au public de découvrir l'espèce, avec un premier temps pédagogique en salle suivi d'une écoute sur le terrain accompagnée par des personnels compétents. Ce dispositif permet de limiter au maximum le dérangement de la faune. Cette année, 6 sorties ont été organisées, totalisant une centaine de participant-es.

Missions régaliennes de police administrative du Parc national de forêts

Dans le cadre de ses missions, le Parc national est amené à produire des avis dans le cadre de l'instruction de projets (permis de construire, installations classées pour la protection de l'environnement, loi sur l'eau) que ce soit en Cœur ou dans l'Aire optimale d'adhésion, et d'instruire des demandes d'autorisations pour diverses activités et manifestations en Cœur.

Cette année, 109 autorisations ont été rendues dont 2 refus et 107 favorables avec prescriptions. 22 autorisations ont concerné des activités en Réserve intégrale.



Le Parc national de forêts est amené à émettre des avis sur les projets d'aménagements forestiers soumis par l'Office national des forêts.

En 2023, 9 avis ont été rendus par le Parc national de forêts concernant les **aménagements forestiers** (cœur et aire d'adhésion), et 8 sont en attentes. Les derniers avis rendus comprennent de nombreuses remarques, et un avis défavorable a été rendu pour un aménagement de forêt domaniale en cœur.

Certaines coupes et travaux prévus par l'Office national des forêts sont soumis à autorisation.

Les saisons de martelage 2022-2023 et 2023-2024 ont vu respectivement 5 et 3 **coupes** soumises à autorisation sur environ 400 par année. Les demandes d'autorisation portent principalement sur des coupes en présence d'espèces protégées et sont acceptées avec prescriptions.

Sur les 12 demandes d'autorisation de **travaux**, 7 concernent des plantations dont une plantation d'essence allochtone en forêt communale qui a été refusée. Les 6 autres sont en attente et concernent des feuillus en forêts domaniale. Quatre concernent des infrastructures, un projet de place de dépôt en forêt communale a fait l'objet d'une expertise naturaliste et a dû être retravaillé pour être autorisé.

Le Parc national est également amené à délivrer un avis dans diverses procédures d'instruction :

- Sur les avis conformes pour les procédures d'urbanisme, 4 avis favorables ont été rendus et 1 avis défavorable ;
- Sur les avis conformes concernant des installations d'énergies renouvelables, le Parc national a rendu 6 avis défavorables ;
- Sur les avis simples, 3 avis défavorables ont été rendus sur des projets énergies renouvelables.

Enfin, 7 arrêtés ont été émis :

- 5 en lien avec la Réserve intégrale (plan de circulation, fermeture régulation, quiétude, fermeture pour sécurité des personnes et attribution des prélèvements)
- 2 pour régler la circulation en Cœur pendant la période de brame avec la création des zones de quiétude

Les missions de police du Parc national de forêts s'exercent notamment dans le cadre des plans de contrôle départementaux et sont organisées en lien avec d'autres services : OFB, ONF et gendarmerie.

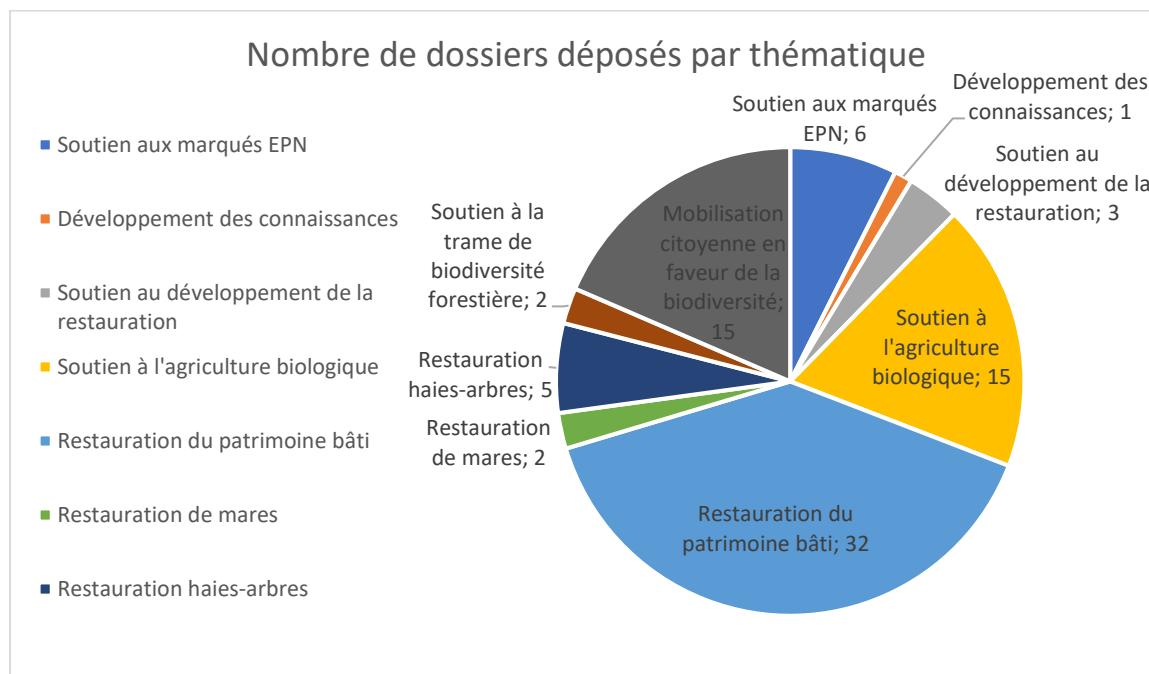
Le temps passé à la surveillance sur le Parc national de forêts mobilise le temps d'effectifs mutualisés avec l'ONF et l'OFB. Ces deux établissements publics doivent mettre à disposition respectivement 3 et 1.9 ETPT mutualisés conformément à la convention tripartite établie entre les trois établissements publics en 2020. Sept procès-verbaux et 4 timbres-amendes ont été dressés à l'occasion des tournées de surveillance pilotée ONF-Parc national.

Accompagner les filières existantes et inciter à l'innovation pour une ruralité vivante

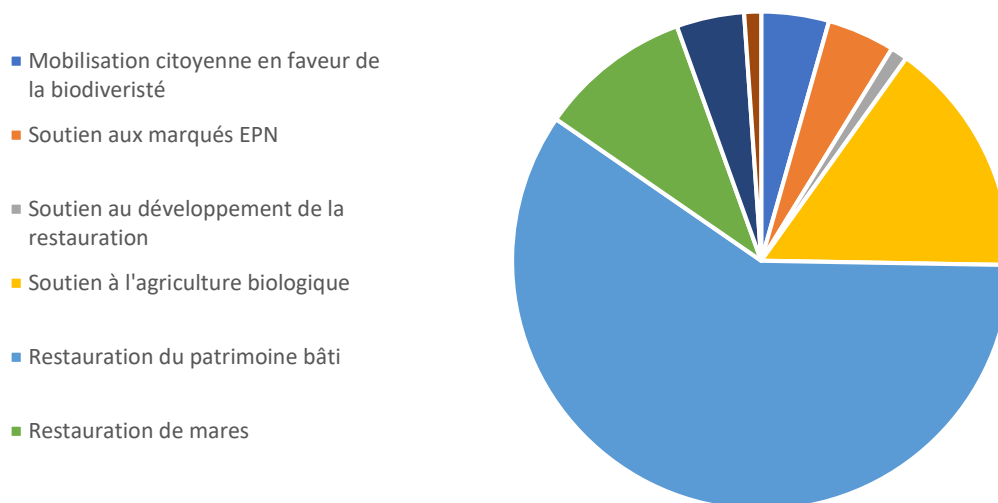
Appel à projets 2023 – Bilan

En 2023, le Parc national de forêts a reçu 88 candidatures pour un montant total de projets déposés s'élevant à 3 672 982 € et un montant total des demandes de subvention de 500 951 €. Les 76 dossiers éligibles ont été examinés par deux commissions qui se sont tenues en juin et en octobre 2023.

57 dossiers ont reçu un avis favorable pour un montant total de subventions de 221 097 €. La grande qualité des dossiers déposés, résulte d'un important travail d'accompagnement des porteur-ses de projet, par les membres de l'équipe technique du Parc national. Cet accompagnement était imposé pour cinq thématiques de l'appel à projets 2023.



Répartition du montant de subvention entre les thématiques



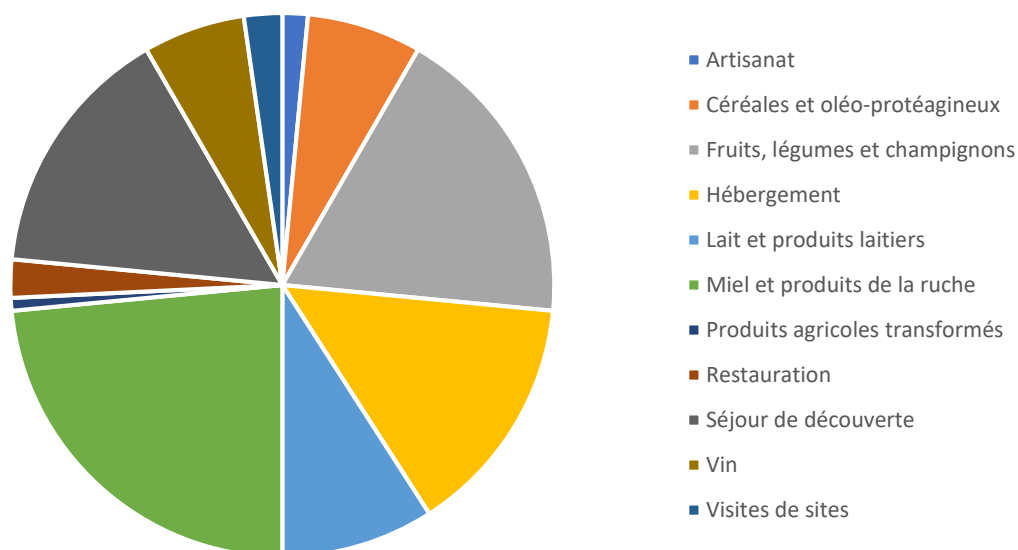
Bilan marque *Esprit parc national* - forêts

Suite aux audits menés par l'équipe du Parc national et aux commissions d'attribution de la marque, le réseau *Esprit parc national* s'est étoffé en 2023 avec l'arrivée de plusieurs nouveaux bénéficiaires

- Divers producteurs agricoles : la Safranerie Templière, la Ferme de l'Aubette, le Pain de Courcelles, les Chenevières de Colmier-le-Haut, les Pigments du Jardin, le Rucher du Barrois, les Vergers de l'Abbaye d'Auberive ;
- Deux hébergements : la Maison de Courcelles et la Maison Mard'Or ;
- Quatre artisans locaux : le Chêne bourguignon ; l'Atelier de la Faine ; Eclisses et Brindilles et la LM Chardon pour des plantes tinctoriales ;
- Une sortie découverte avec le Domaine Bouhélier ;
- Une offre variée et atypique d'un lieu insolite avec les Z'uns possible

La marque bénéficie désormais à 42 producteurs-rices ou prestataires de services pour un ensemble de 132 produits ou services marqués. La répartition selon les thématiques est la suivante :

Répartition des biens et services par thématique



En 2023, les équipes du Parc national se sont mobilisées pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires :

- Publication d'un guide Inspiration nature qui valorise les bénéficiaires de la marque
- Publications récurrentes sur les réseaux sociaux pour présenter les bénéficiaires avec au moins une publication par mois sur Facebook et Instagram
- Réalisation de vidéos promotionnelles pour 5 bénéficiaires, publiées sur les réseaux sociaux et sur Youtube
- Tenue d'un stand du Parc national en présence de bénéficiaires en partenariat avec CCI de Côte-d'Or à la Foire internationale gastronomique de Dijon

Le 3 octobre 2023, un Educ'tour a été organisé au départ de la Maison du Parc national et de la forêt de Leuglay, destiné aux acteurs du tourisme pour mieux connaître le Parc national et la marque *Esprit parc national - forêts* à travers des activités nature, culturelles et gastronomiques.

Les journées « Inspiration forêts »

En septembre 2023, le Parc national de forêts a organisé les journées « Inspiration forêts » dans l'intention d'entraîner le développement d'activités économiques dans le Parc national en misant sur la bio-inspiration et la valorisation des spécificités du territoire.

Les objectifs poursuivis sont :

- Créer des relations entre des entreprises locales et des prestataires extérieurs pour conduire des actions ou développer des projets sur le territoire ;
- Inciter à l'installation partielle ou totale d'entreprises sur le territoire pour y développer leur activité ;
- Mobiliser des collectivités et des acteurs locaux pour faire du territoire du Parc national un attracteur de compétences et d'investissements.

Le séminaire a accueilli 6 entreprises dont 3 avaient déjà participé à l'édition 2022. Les participant-es ont souligné la qualité des prestations et ont été très satisfait-es de leur séjour. Ils ont notamment pu assister à une conférence d'Alain Renaudin (Fondateur de Biomim'expo) sur le biomimétisme et à une conférence de Claire Tutenuit (Directrice générale d'Entreprises pour l'environnement) « Quelle économie, quelle gouvernance pour assurer l'avenir de la forêt ? ». Plusieurs ateliers ont également eu lieu pour permettre aux participant-es d'échanger entre eux dont un atelier dédié à l'innovation pour faire face aux changements climatiques et un atelier sur le biomimétisme. Ils ont également pu échanger avec des acteurs-rices locaux-les qui ont présenté les atouts du territoire et les accompagnements possibles pour les porteur-ses de projet.

[PHOTOS]

Le tourisme durable

En 2023, beaucoup d'actions ont été menées pour améliorer la mise en tourisme de notre territoire.

La saison touristique a pu démarrer avec le lancement le 1^{er} juillet 2023 de l'application « Rando forêts » qui vient utilement compléter le guide de randonnées lancé en 2022 et qui a lui aussi été enrichi en 2023 de nouveaux itinéraires. Cette application disponible sur ordinateur et sur mobile permet aux randonneurs et randonneuses d'accéder à l'ensemble des randonnées présentes sur le territoire et d'en choisir une en fonction de leurs critères de sélection. Elle permet aussi de bénéficier facilement d'une carte pour se guider au cours de la balade. Elle indique également les points d'intérêt qui ponctuent les balades, à la fois en termes de patrimoine naturel ou culturel mais aussi pour la restauration ou l'hébergement. L'application est disponible à l'adresse rando.forêts-parcnational.fr.

[PHOTOS DE RANDONNEURS]

Les professionnel-les du tourisme ont bénéficié d'actions qui leur ont été dédiées :

- En mai, le Parc national a organisé une bourse d'échange des documents afin de mieux accueillir les visiteur-ses et touristes. Cela permet aussi de créer du lien entre les différents prestataires qui y échangent leur documentation ainsi que leurs contacts.
- Une journée de formation « Destination touristique Parc national de forêts » a eu lieu le 08 juin

au Moulin de la Fleuristerie. Cette formation était destinée à l'ensemble des acteur-rices du tourisme qui souhaitent promouvoir et co-construire la destination Parc national. Cette journée a été proposée en partenariat avec l'Agence d'attractivité de Haute-Marne et l'Office du tourisme du Châtillonnais.

- Le 1^{er} Educ'Tour du Parc national de forêts a eu lieu en octobre afin de faire connaître aux acteurs du tourisme le territoire avec un focus particulier sur les bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* – forêts.

[PHOTOS DES EVENEMENTS]

En 2023, le Parc national a aussi initié avec les éditions Hachette, la rédaction du Guide du Routard du Parc national de forêts. Les équipes du Parc national se sont mobilisées pour rassembler les données ainsi que les photographies qui illustreront le guide. Différents partenaires ont également été sollicités comme l'Office de tourisme du Châtillonnais ou l'Agence d'attractivité de la Haute-Marne. L'ensemble de ce travail va permettre au guide de voir le jour au printemps 2024.

Enfin, le Parc national a été lauréat en 2023 de l'appel à projet du CEREMA pour la création d'un GR de Pays sur le territoire du Parc national. Ce projet d'ampleur permettra de relier les itinéraires existants afin de créer une boucle de randonnée favorisant la mobilité douce et la découverte du territoire en orientant le parcours vers des points d'intérêt patrimoniaux majeurs. L'obtention du label GR de Pays sera un gage de qualité de la démarche et permettra de promouvoir le circuit.

Plusieurs étapes importantes ont déjà pu être réalisées en 2023 :

- La formation du partenariat avec les Fédérations françaises de randonnée pédestre ;
- L'établissement du tracé définitif ;
- Le début du conventionnement avec les propriétaires fonciers ;
- La contractualisation avec une agence pour travailler sur l'interprétation des sites ;
- Les premières visites de terrain et l'esquisse des chantiers nécessaires pour l'aménagement des sites.

Les différents chantiers doivent se poursuivre en 2024.

[PHOTOS DE RANDONNEURS]

L'agriculture durable

En 2023, le Parc national de forêts a lancé le déploiement de la nouvelle programmation PAC et notamment des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur le territoire. Pour ce faire, un renfort temporaire de 7 mois a été embauché afin de réaliser les diagnostics des exploitations et les plans de gestion parcellaires pour les MAEC proposées.

Plusieurs réunions d'information collectives auprès des exploitant-es ont été organisées. Ces réunions ont permis de présenter le dispositif, les différentes mesures proposées, les cahiers des charges associés, l'accompagnement permettant de choisir les mesures les plus appropriées aux situations individuelles et les calendriers des démarches.

Un conventionnement avec la Chambre d'agriculture de Haute-Marne a permis de déléguer la réalisation d'une partie des diagnostics.

Au total, ce sont 110 agriculteur-rices qui ont été contacté.es et qui ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel. 91 exploitations se sont finalement engagées dans ces mesures, 22 en Bourgogne-Franche-Comté et 69 en Grand-Est. Cela représente 698 parcelles engagées pour 2 684ha. Sur 5 ans, le montant total des aides versées va s'élever à près de 3 700 000 €.

[CHIFFRES MIS EN VALEUR]

Le 7 juin 2023 s'est tenue la deuxième édition du concours des Prairies fleuries du Parc national de forêts qui fait partie du concours national des Pratiques agroécologiques. Le concours a réuni quatre participants, deux en Haute-Marne et deux en Côte-d'Or. Le jury, composé de six membres, était présidé par Mme Sandrine PETIT (INRAe). La remise des prix a eu lieu en septembre en présence des participant-es, des membres du jury, de la direction du Parc national et de quelques membres du Conseil scientifique et du CESC. Elle a eu lieu à la ferme de Chevrolet à Dancevoir. Le GAEC « Saint-Loup » de Saint-Loup-sur-Aujon (Haute-Marne) a reçu le prix de l'équilibre agroécologique et le prix spécial du

jury « Bien-être » a été remis au GAEC de la Suize de Faverolles. Le GAEC de Saint-Loup aura l'occasion de défendre son titre au Salon International de l'Agriculture de 2024 pour les récompenses nationales.

[PHOTO DE LA PRAIRIE - REMISE DES PRIX]

Favoriser l'engagement sur un territoire exemplaire et reconnu

La stratégie de communication du Parc national de forêts

L'année 2023 a été l'occasion d'une montée en puissance du dispositif de communication du Parc national de forêts !

Afin de promouvoir le Parc national de forêts comme **destination touristique** auprès du grand public, une campagne de communication imaginée par l'agence JPM Partner (Dijon), avait été mise en place autour du thème « Site de rencontres » en 2022. En 2023, nous avons prolongé cette saga avec la seconde édition de cette campagne originale et facétieuse. En écho aux sites de rencontres dématérialisés, le Parc national de forêts offre l'opportunité de l'instant magique et bien réel : celui de la rencontre fortuite, simple et sublimée entre l'humain et son environnement. Face à la flore et à la faune sauvage, l'ordinaire se révèle extraordinaire, pour peu qu'on lui fasse une place.

Etaient convoqués pour cette campagne certains des acteurs clés de la faune locale, parfois rares, toujours émouvants : la Martre des pins, le Cerf élaphe, le Lucane cerf-volant, le Damier du frêne, le Martin-pêcheur et la Sittelle torchepot. De l'observation naît la rencontre, du regard croisé naissent la complicité et le respect.

Grâce à une activation publicitaire mêlant digital, presse, radio et TV géolocalisées, le Parc national a pu se générer près de 3 millions de contacts auprès du grand public de proximité (régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est) et des bassins franciliens (Seine-et-Marne) et Rhône-Alpes

[VISUELS DE LA CAMPAGNE SITE DE RENCONTRES 2024]

En parallèle, ce sont plus de 850 publications qui sont venues animer nos différents réseaux sociaux, que ce soit sur Facebook, Instagram, LinkedIn ou X.

[PHOTOS PUBLIEES - POSTS]

Parc national de forêts
Publié par Meg Maigue · 7 novembre ·

Le Parc national de forêts sous son manteau d'automne 🍂

📷 Franck Fouquet / Paysages
Jean-Pierre Gurga / Bolet orangé / Mycènes à pied jaune
Lise Fillon / Écureuil roux

Voir les statistiques et les publicités

Promouvoir

👍❤️ 262

7🗨️ 102🔗

Parc national de forêts
Publié par Meg Maigue · 20 juin ·

Cigogne noire | Une visiteuse inattendue !

🌿 Le 9 juin dernier, une cigogne noire immature (entre juvénile et adulte) a été observée en train de pêcher sur un ruisseau de la région d'Auberive (52) dans le Parc national de forêts. Cet oiseau était porteur d'une bague en aluminium, elle a été observée par Olivier Pellerin, photographe animalier.

🔍 L'agrandissement des clichés a permis de relire la bague et de connaître l'origine de l'oiseau grâce à la coordination nationale C... En voir plus

Voir les statistiques et les publicités

Promouvoir

👍❤️ 240

19🗨️ 42🔗

parc_national_de_forets
Audio d'origine

🎧 parc_national_de_forets · 10 sem
Echauffourées en plein cœur de forêt

@onf_officiel

#piègephoto #cerf #brame #nature #foret #Parcnationaldeforets

Voir les statistiques

Booster la publication

👍❤️ 282 J'aime

28 septembre

Ajouter un commentaire...

BOLY. 2023/09/15 19:55:37

parc_national_de_forets

📷 parc_national_de_forets · 46 sem
Le Parc national de forêts sous son manteau de neige ❄️

Photos : Natacha Fontaine

🌿 fusterguy · 46 sem
guy fuster que c'est beau mais que c'est froid !!!!!

Répondre

Voir les statistiques

Booster la publication

👍❤️ 260 J'aime

18 janvier

Ajouter un commentaire...

parc_national_de_forets

📷 parc_national_de_forets · 24 sem
Instants magiques | Quand les animaux prennent la pose...

🦊 En ce moment, les nouveaux venus pointent le bout de leurs museaux, et font leurs premières expéditions dans leur environnement... Pour le plaisir des yeux, nous vous partageons quelques photos de ces précieux instants de vie !

! Vous croisez un bébé animal lors d'une balade ? Contrairement aux apparences, il n'est probablement pas abandonné. C'est notamment le cas des faons, qui restent immobiles en attendant le retour de leurs mères, qui sont parties se nourrir non loin de là et

Voir les statistiques

Booster la publication

👍❤️ 244 J'aime

24 juin

Ajouter un commentaire...

Parc national de forêts
Publié par Meg Maigue · 24 juin ·

Instants magiques | Quand les animaux prennent la pose...

🦊 En ce moment, les nouveaux venus pointent le bout de leurs museaux, et font leurs premières expéditions dans leur environnement... Pour le plaisir des yeux, nous vous partageons quelques photos de ces précieux instants de vie !

! Vous croisez un bébé animal lors d'une balade ? Contrairement aux apparences, il n'est probablement pas abandonné. C'est notamment le cas des faons, qui restent immobiles en attendant... En voir plus

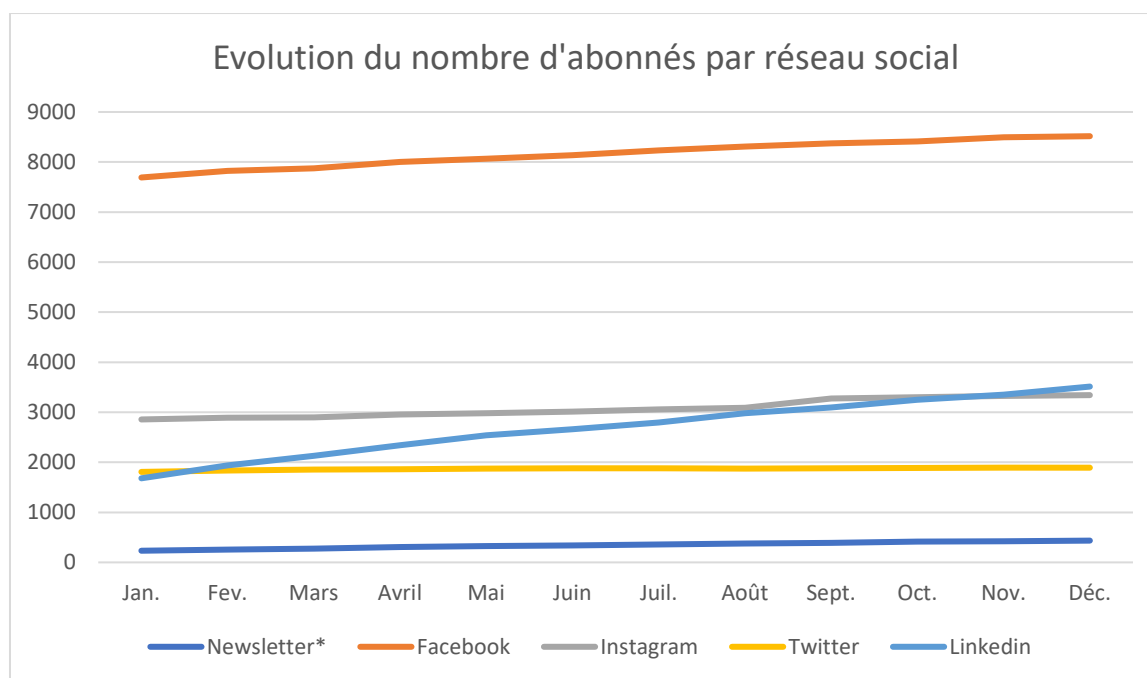
Voir les statistiques et les publicités

Promouvoir

👍❤️ 112

4🗨️ 28🔗

Cet investissement en temps s'est avéré payant puisqu'il a permis une augmentation importante de nos abonnés sur l'ensemble des réseaux, allant de + 5 % sur X (ex-Twitter) à + 110 % sur LinkedIn.



Les réseaux sociaux ont été également le lieu de diffusion privilégié de 5 vidéos mettant en valeur le savoir-faire de nos bénéficiaires *Esprit Parc national - forêts*, également visibles sur notre chaîne YouTube.

Cette communication digitale s'est accompagnée d'efforts importants réalisés sur les relations presse (RP) avec :

- La parution de 96 articles dans différents titres du territoire ;
- L'enregistrement de 4 capsules radio pour RCF en Bourgogne et d'une capsule pour Diversité FM ;
- Plusieurs reportages diffusés sur les chaînes du groupe France Télévision
- Un reportage et interview plateau sur la chaîne Puissance Télévision

Des aires terrestres éducatives (ATE) au service d'une pédagogie de la nature

Le Parc national de forêts suit actuellement 8 Aires terrestres éducatives, dont 4 ont débuté à la rentrée de septembre 2023, venant compléter le dispositif en place depuis la rentrée de septembre 2022.

Pour la Haute-Marne :

- L'école de Saint-Loup-sur-Aujon depuis septembre 2022
- L'école d'Auberive depuis septembre 2022
- L'école de Lefonds depuis septembre 2023
- L'école de Vaux-sous-Aubigny depuis septembre 2023

Pour la Côte-d'Or :

- L'école de Voulaines-les-Templiers depuis septembre 2022
- L'école de Recey-sur-Ource depuis septembre 2022
- L'école Carco de Châtillon-sur-Seine depuis septembre 2023
- L'école Cailletet de Châtillon-sur-Seine depuis septembre 2023

Les ATE sont un dispositif initié par l'Office français de la biodiversité (OFB) visant à engager les élèves dans une démarche participative et écocitoyenne à travers l'exploration et la gestion d'un espace naturel ou semi-naturel mis à leur disposition. Il s'agit de zones terrestres de petite taille, qui deviennent le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Les différentes classes choisissent une thématique liée à l'environnement qu'elles souhaitent découvrir ainsi qu'une parcelle proche de leur école qui leur sert de terrain d'exploration. Un état des lieux des parcelles

est réalisé avec l'aide des agents du Parc et les enfants peuvent ensuite proposer un plan de gestion adapté.

L'animation des ATE concerne désormais 175 élèves et 9 partenaires. Elle a donné lieu à 60 interventions sur 2022-2023.

De nouveaux aménagements structurants

L'année 2023 a vu la finalisation des abris des portes de Cœur du Parc national qui ont été inaugurés sous le soleil de Châtillon-sur-Seine en avril. Comme le prévoit la Charte du Parc national, 4 portes de Cœur sont érigées sur le territoire du Parc national de forêts, en lien avec le schéma d'interprétation des patrimoines. Elles sont destinées à accueillir les publics, à mettre en valeur les patrimoines emblématiques du territoire et à marquer l'entrée dans le Cœur du Parc national de forêts.

Les quatre portes sont désormais opérationnelles et peuvent accueillir du public. Elles sont situées dans les forêts d'Arc-Chateauvillain, de Châtillon, d'Auberive et à l'entrée du marais de Chalmessin.

Le bois utilisé pour leur construction est issu des forêts du Parc national de forêts en grande majorité, ou du Morvan. La conception a été réalisée par le cabinet d'architecture Atelier Correia Architectes et Associés et les travaux confiés aux entreprises Magnier et Martin. Le financement de ces portes de Cœur s'inscrit dans le cadre du plan France Relance.

Après la construction des abris, ce sont les équipements pour l'interprétation qui devront être réfléchis et installés au cours de l'année 2024.

En termes d'aménagement, le Parc national de forêt a également pu avancer sur la structuration de sa boucle équestre qui est désormais équipée de quatre haltes équestres, avec quatre autres haltes en construction. Un important travail de conventionnement avec les différents propriétaires des parcelles traversées a également été réalisé. Cela a conduit à stabiliser le tracé et à évaluer les besoins en termes de balisage et de signalétique. Une première partie de la boucle, commune avec la Route européenne D'Artagnan, devrait être opérationnelle dès 2024.

Lancement des Atlas de biodiversité communale (ABC)

Pilotés par le Parc national de forêts, avec l'appui de nombreux partenaires, deux premiers Atlas de la biodiversité communale (ABC) sont réalisés sur deux ans sur les communes de Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut (Haute-Marne). Ces atlas fourniront aux élu-es communaux une connaissance synthétique des enjeux de biodiversité à l'échelle communale pour mieux piloter leurs actions au quotidien et éclairer leurs décisions. Ils permettront également aux habitant-es de mieux connaître le vivant proche de chez eux.

Après une première phase de lancement à la fin de l'année 2022, les équipes du Parc national ont construit un riche programme d'animation avec 24 actions programmées. Celles-ci ont permis de sensibiliser les habitant-es en y associant des outils des sciences participatives. Le point d'orgue de cette programmation a été l'organisation de la fête des ABC qui a eu lieu le 10 juin 2023 à Chalmessin. Cette journée d'animation festive autour de la biodiversité a réuni l'ensemble des partenaires et des prestataires pour offrir aux habitant-es de la commune et aux visiteur-ses un cadre approprié pour découvrir la biodiversité qui les entoure. Diverses animations ont ainsi été proposées : des sorties en petit groupe, des animations dédiées aux enfants et un village des associations.

Ce programme se poursuit en 2024 pour Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut avant l'engagement de nouvelles communes pour la période 2025-2026.

[PHOTO]

Le beau livre du Parc national de forêts

A l'occasion du festival international de photographie animalière et de nature de Montier-en-Der, (événement majeur auquel le Parc national participe chaque année), le beau livre « Parc national de forêts, monument de nature » a été présenté. Premier livre édité par l'établissement, il réunit les

photographies d'Éric Girardot, photographe du territoire, et les textes de Philippe Puydarrieux, directeur du Parc national de forêts.

Plus de 200 photos sont assemblées dans cet ouvrage pour découvrir les multiples visages du Parc national de forêts, coloré par ses paysages, sa faune, sa flore, ses activités humaines... allant du vert tendre des premières feuilles de printemps au blanc des glaces d'hiver qui recouvrent les tufières.

[PHOTO]

Une année riche en évènements !

L'année 2023 a été riche en animations sur notre territoire ! Ce ne sont pas loin de 1500 personnes qui ont pu profiter des animations Grand Public du réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) du Parc national de forêts. Les équipes du Parc national, en partenariat avec 6 agents mutualisés de l'ONF et les prestataires du territoire, ont coordonné 102 animations autour de plusieurs temps forts dans l'année que sont les Journées internationales des forêts (JIF), la semaine de la fête de la Nature, les différentes périodes de vacances scolaires (printemps, estivales et automne), le festival Nuits des Forêts et les semaines du développement durable.

Sur ces 102 animations, 84 correspondent à des sorties « Nature ». Ce sont également 8 conférences, 8 ateliers et 2 chantiers participatifs qui ont été organisés. Un tiers de ces animations ont été assurées par des prestataires partenaires afin d'étoffer l'offre et soutenir les acteurs du territoire.

Les animations les plus plébiscitées ont été les sorties pour le brâme du cerf, les sorties « Les Ailes de la Nuit » consacrées aux chauves-souris et rapaces nocturnes et les animations consacrées à l'Astronomie, confirmant l'importance pour le Parc national de forêts de poursuivre son travail en vue d'une labellisation du territoire comme Réserve internationale de ciel étoilé (RICE).

FOCUS Nuits des Forêts :

Évènement annuel phare au Parc national de forêts, la programmation « Les Nuits des forêts » a une nouvelle fois séduit un large public. Cette année, 15 évènements ont été programmés et ont affiché « complet », avec un total de 330 participant-es.

FOCUS Programme d'animation estivale :

Le programme de l'été représente 50% des animations proposées et elles ont accueilli 560 participant-es, ce qui représente plus de deux fois plus que sur l'année 2022. Elles sont toujours organisées par un binôme associant un personnel du Parc national et soit un personnel ONF, soit un prestataire partenaire. Les questionnaires de satisfaction envoyés aux participant-es témoignent de la grande qualité des animations proposées.

Les équipes du Parc national ont également participé à plus de 40 évènements organisés par d'autres acteurs. Elles ont notamment été présentes sur les différentes manifestations organisées dans les communes du Parc national dans le cadre des animations festives de « la Ville à Joie ». Elles ont également participé au festival international de la photo animalière de Montier-en-Der, à la Foire internationale et Gastronomique de Dijon, à la Fête de la Truffe Impériale de Châtillon-sur-Seine ou encore à la Fête de l'Automne de Leuglay. Tous ces évènements sont autant d'occasions de présenter les missions du Parc national de forêts et de promouvoir le territoire.

Le Parc national a aussi pu organiser plusieurs conférences au cours de l'année notamment le colloque « *La Forêt dans tous ses états* » en partenariat avec la Société archéologique et historique du Châtillonnais (SAHC). Il a également accueilli l'auteur et conférencier Laurent Tillon, ingénieur à l'ONF, le 29 novembre à Auberive pour une conférence intitulée « De l'arbre à la chauve-souris, place aux fantômes de nos forêts ». Cette intervention a été l'occasion de plonger dans les secrets des relations entre les arbres et les chauves-souris en s'intéressant à la biologie de l'arbre, son comportement et les liens qu'il tisse avec d'autres espèces.

Déploiement de la boutique

L'équipe du Parc national ont travaillé tout au long de l'année 2023 à la création de la boutique du Parc national, officiellement lancée en décembre 2023. Un important travail a été réalisé pour créer avec nos partenaires une collection de produits locaux qui met en avant des entreprises du territoire ou bien des

entreprises françaises. Les visiteurs y trouveront une large gamme d'objets souvenirs à l'identité du territoire comme des porte-clés, des lampes, des assiettes en bois, des mugs, des articles de papeterie ou encore des livres mettant en valeur les patrimoines de notre territoire.

Les produits de la boutique sont disponibles sur le site dédié, avec une possibilité de livraison ou de click-and-collect, directement au siège du Parc national à Arc-en-Barrois ou encore auprès de distributeurs partenaires (Maison de la forêt, commerçants du territoire, bénéficiaires Esprit parc national, etc.)

[PHOTO PRODUITS DE LA BOUTIQUE]

Dispositif « la Ville à Joie »

En 2023, le Parc national s'est associé avec « la Ville à Joie » pour contribuer à leur tournée sur le territoire. La Ville à Joie organise plusieurs événements festifs par semaine sur le territoire du Parc national. Ces événements amènent, de manière ponctuelle et itinérante, des commerces, des services publics ou de santé ou encore des animations au cœur des villages. Les retours des municipalités sur ce dispositif ont été très positifs et ont permis de (re)créer du lien et de l'animation au sein des villages. Au total, ce sont plus de 35 communes qui ont pu bénéficier de ces animations en 2023 avec 155 services différents qui ont été présents sur les dates. 86% des communes souhaitent renouveler l'expérience et ont été convaincues par le dispositif.

[PHOTOS]

Le soutien aux initiatives culturelles

L'année 2023 a vu la randonnée - exposition « *la Belle Balade* » de Châteauvillain s'enrichir de 3 nouvelles œuvres :

- "L'oeuf" de Jérôme Leyre
- "Qui-vive" de Pauline de Chalendar
- " J'ai cru voir passer une antilope" de Pedro Marzorati (réalisée avec la complicité de Dominique Guenat, habitant de Marmesse, à partir des vestiges de bois calcinés de sa ferme).

Cette exposition se situe en forêt à Châteauvillain au départ du parking situé Chemin des bons hommes.

Ce parcours d'art en pleine nature s'agence avec la complicité du Parc national de forêts, d'Art In Nature et de du camp d'entraînement artistique Simone, avec l'aide de l'ONF et le soutien financier de LEADER, de la DRAC Grand Est, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental de Haute-Marne, du Parc national de forêts, de la CC3F, de la Mairie de Châteauvillain et de Simone.

[PHOTOS DES NOUVELLES ŒUVRES]

Deux partenariats culturels ont également été conclus en 2023. Le premier a été signé avec l'Association du Bistrot de la Seine et la Mairie de Salives pour des résidences d'artistes au sein de la salle de spectacle de l'Abreuvoir située à Salives. Le deuxième a été passé avec la Maison Laurentine pour des résidences dans le cadre de leur programmation annuelle.

La gouvernance partagée du Parc national de forêts

Bilan des travaux du Conseil d'administration

Pour l'année 2023, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois avec un taux de participation de 75%. Au cours de cette année, 34 délibérations ont été votées dont plusieurs structurantes pour le déploiement du Parc national :

- L'approbation des demandes de financement du Parc national au fonds FEDER de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un montant total demandé de 834 000 €, répartis sur 3 projets ;
- L'approbation de la demande de financement du Parc national au fonds FEDER de la Région Grand-Est pour un montant demandé de 279 000 €, pour 1 projet ;

- L'approbation du nouvel organigramme de l'équipe du Parc national de forêts ;
- L'approbation de la stratégie d'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) du Parc national de forêts ;
- L'approbation du Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2024-2028 ;
- L'approbation de la stratégie scientifique du Parc national de forêts pour la période 2024-2028.

Bilan d'activité du Conseil scientifique (CS) du Parc national

En 2023, le conseil scientifique (CS) s'est réuni deux fois en plénière, dont une fois en visioconférence, et deux fois en Bureau, dont une fois en Bureau élargi. Le taux de présence dépasse les 50% en plénière mais plafonne en raison des agendas très chargés de chacun des membres de l'instance. Afin d'améliorer la participation et éviter les formats hybrides présentiel-visioconférence jugés peu satisfaisants pour la qualité des débats, il a été acté pour 2024 de ne prévoir qu'une réunion plénière par an, en présentiel sous un format séminaire sur deux jours, complétée par des plénières en visioconférence sur des formats courts, en général sur un sujet donné, et ce autant que nécessaire.

Cette année, l'essentiel des ordres du jour a porté sur l'élaboration de la stratégie scientifique qui a été approuvée en CS à l'occasion du bureau élargi du 18 octobre 2023. En plus des réunions d'instance, un groupe de travail a également été mis en place à cet effet. Légèrement amendée par la direction du Parc national, la stratégie scientifique a été validée par le Conseil d'administration le 16 novembre 2023.

En parallèle, le CS présente toujours une activité conséquente en termes d'avis avec **70 avis** pris en 2023. La grande majorité de ces avis est liée aux procédures d'autorisation en Cœur du Parc national, le plus souvent sur le déploiement de protocoles scientifiques et la réalisation de travaux, ainsi que sur des avis conformes sur des projets de développement d'énergie renouvelable (EnR) en Aire optimale d'adhésion. Un peu plus de la moitié des dossiers reçoivent des avis favorables simples, sans préconisation ajoutée, et 10% sont défavorables (7 avis en tout) - comprenant divers projets de développement d'EnR en Aire optimale d'adhésion, 2 projets de travaux forestiers et l'extension d'un bâti isolé en forêt.

Certains de ces avis ont été rendus dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve intégrale (évolution du plan de circulation, mise en place de barrières, modalités de régulation). D'autres ont également répondu à des saisines de l'établissement public (Avis rendu sur l'opportunité de création du centre d'études et de ressources sur la forêt) et d'actions liées à la gestion forestière (gestion des îlots de vieillissement, méthodes de protection des plants forestiers de la pression d'herbivorie...).

Parmi les autres activités, certains membres du CS ont été mobilisés dans le cadre du pilotage d'un stage visant à identifier les espèces de faune à enjeux du Parc national de forêts, dans le suivi du schéma d'interprétation des patrimoines, dans la mise en place de l'observatoire cynégétique, ainsi que pour le dispositif d'évaluation de la Charte. Enfin le président du CS participe régulièrement aux instances délibératives (Bureau et CA) du Parc national ainsi qu'à la commission scientifique des parcs nationaux qui réunit des membres du CS de l'OFB et les présidents de CS des 11 parcs nationaux.

Bilan d'activité du Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national

En 2023 le Conseil économique social et culturel (CESC) s'est réuni à l'occasion de deux plénières (21 février et 27 septembre) avec une bonne participation constatée.

Les groupes de travail se sont réunis plus régulièrement et ont pu présenter les résultats de leurs travaux.

Le CESC a rendu les 4 avis suivants : (1) partage de l'espace, (2) méthanisation agricole, (3) pédagogie fondée sur la nature, (4) centre d'étude et de ressources sur la biodiversité forestière.

En fin d'année, deux nouvelles saisines ont été formulées par la direction du Parc national : "Anticiper les conséquences du retour naturel du loup sur le territoire du Parc national de forêts" et "Lieux de mémoire associés à la forêt : recensement des initiatives et développements potentiels".

Un projet impliquant le CESC sur la définition d'une feuille de route et d'un narratif pour accompagner

la transition écologique du territoire a également été initié, l'objectif étant de mobiliser le CESC sur la conduite d'actions et de réflexions communes sur cette thématique.

Enfin, le CESC s'est prononcé favorablement sur la possibilité de bénéficier d'un accompagnement par une facilitatrice en intelligence collective afin de travailler la "Posture CESC" et d'acquérir des outils et techniques d'animation. Cette formation est programmée pour une mise en place début 2024.

Conférences des maires

En 2023, le Parc national a organisé deux Conférences des maires. Cette année, les équipes ont cherché à faire évoluer l'organisation de ces conférences afin qu'elles soient plus participatives pour les élus. Le Parc national a notamment fait appel à des animateurs extérieurs afin de dynamiser les échanges. Après des points d'actualité rapides, les échanges sont organisés sous forme de table-rondes thématiques qui permettent de faire dialoguer agent-es du Parc national, expert-es des sujets évoqués et élu-es du territoire.

La première conférence a eu lieu à Aubepierre-sur-Aube le 25 mai. Les participant-es ont pu échanger sur les Atlas de la biodiversité communale, avec le témoignage des maires de Colmier-le-Haut, M. Éric Triboulet et de Vals-des-Tilles, Mme Anne-Cécile Dury ; sur les Aires terrestres éducatives avec la participation de la présidente du CESC, Mme. Claire Colliat et du maire de Voulaines-les-Templiers, M. Marcel Vernevaut ; sur la mise en tourisme du territoire avec les prises de paroles du maire d'Auberive, M. Jean-Claude Volot et du maire de Châtillon-sur-Seine, M. Roland Lemaire.

[PHOTO]

Pour la deuxième conférence, qui a eu lieu à Montigny-sur-Aube le 07 décembre, les maires avaient pu faire remonter leurs attentes quant aux sujets à évoquer. C'est ainsi qu'ont été abordés :

- La gestion forestière et les adaptations aux changements climatiques, en présence de M. Sylvain Gaudin du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Grand Est et de M. Guy Durantet, vice-président du SIGFRA ;
- Le développement des infrastructures touristiques du Parc national avec l'intervention de Mme Lavocat, maire de Châteauvillain
- Le développement des énergies renouvelables et leurs conséquences sur la biodiversité avec la participation de M. Jean-Claude Volot, maire d'Auberive et de Mme Cécile Ponsot, Maire de Grancey-le-Château-Neuvelle.

[PHOTO]

En moyenne, ces deux conférences ont réuni plus de 40 participants par session.

Vie de l'établissement

Visite officielle

Le vendredi 26 mai dernier, le Président Nicolas Schmit et le Directeur Philippe Puydarrieux ont eu l'honneur d'accueillir Madame la Première Ministre Elisabeth BORNE, Messieurs les Ministres Christophe Béchu et Marc Fesneau, Mesdames les Secrétaires d'Etat Bérangère Couillard et Sarah El Haïry ainsi que Monsieur Virginijus Sinkevičius, commissaire européen à l'environnement à l'occasion d'une visite officielle sur le territoire du Parc national de forêts.

Cette visite a été organisée à l'occasion de la fête de la Nature, pour évoquer les enjeux de la biodiversité, et la révision de la "stratégie nationale pour la biodiversité".

La visite a débuté par un accueil républicain à la « porte de cœur » en forêt de Châtillon et s'est prolongée par une déambulation en forêt, guidée par Pauline Corpet, technicienne forêt-chasse, qui a pu faire découvrir les différentes essences forestières présentes dans le massif, et établir un lien avec les enjeux du dérèglement climatique.

La deuxième étape de la visite se situait à Recey-sur-Ource, où les enfants qui bénéficiaient d'une animation organisée par Franck Jury, chargé de mission EEDD, sur leur aire terrestre éducative (ATE) ont pu échanger avec les ministres sur ce dispositif d'apprentissage notamment sur la thématique de la conservation des insectes.

Enfin, les ministres ont visité le chantier de restauration et d'aménagement du marais des Brosses, où ils ont été accueillis et guidés par Matthieu Delcamp, responsable du pôle Connaissance et patrimoines, et Julie Lambrey, chargée de mission Biodiversité.

Cette visite a été l'occasion pour les équipes du Parc national de mettre en avant les innombrables qualités du territoire et de le valoriser au niveau national.

La visite s'est achevée par un déjeuner républicain à Châtillon-sur-Seine.

[PHOTO]

Contribution du Parc national de forêts à la vie du collectif des parcs nationaux français

1963 – 2023 : 60 ans de protection forte

Créé en 1963 avec la création du Parc national de la Vanoise, le modèle français de Parc national a maintenant 60 ans de savoir-faire. Le plus ancien des établissements, le Parc national de la Vanoise, a célébré ses 60 ans le 6 juillet à Pralognan-la-Vanoise avec l'ensemble des partenaires locaux et nationaux et le Parc national de Port-Cros a célébré son soixantième anniversaire à Hyères le 14 décembre en y associant de grands témoins.

Le collectif des Parcs nationaux s'est associé à ces anniversaires célébrant le modèle du parc national français. 60 ans d'existence, ce sont des années d'observation de la nature, d'actions en faveur de la faune et de la flore, de sensibilisation aux enjeux de préservation et d'accueil du public, de concertation avec les acteurs locaux... les Parcs nationaux ont acquis un recul et une expertise qui leur permettent de faire face aux enjeux et pressions et d'innover pour préparer l'avenir. Les plus jeunes Parcs nationaux comme le Parc national de forêts peuvent donc s'appuyer sur la force du collectif et un modèle de gestion des espaces naturels solide.

Gouvernance et représentation collectif

Le Parc national de Forêts s'est pleinement investi dans le collectif des Parcs nationaux de France qui regroupe les onze parcs nationaux français. Le directeur, Philippe Puydarrieux et son adjointe, Véronique Genevey, ont participé aux séminaires biannuels en avril au Parc national de Port-Cros et en octobre au Parc national de forêts, en présence de représentants de l'Office français de la biodiversité (OFB) et du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT). Ce dernier séminaire a notamment permis une rencontre avec Célia De Lavergne, Directrice de l'eau et de la biodiversité au MTECT.

Le collectif est également organisé autour des présidents des Conseils d'administration de chacun des onze établissements publics auquel participe Nicolas Schmit, président du Conseil d'administration. Rozenn Hars, présidente du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise préside depuis avril 2022 la Conférence des présidents qui s'est réunie en présentiel en avril dernier à Porquerolles. Une délégation de la Conférence des présidents a aussi été reçue par l'ex-Secrétaire d'État en charge de l'écologie, Bérangère Couillard, le 26 juin 2023 afin d'échanger sur les missions des parcs nationaux et les défis auxquels les établissements font face.

Le collectif assure également le portage du positionnement des Parcs dans les discussions nationales sur les politiques publiques environnementales, dont la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) adoptée le 27 novembre dernier. En 2023, représentés par la déléguée des Parcs nationaux, Blandine

Descamps-Julien, au sein du Comité national biodiversité, les Parcs nationaux y ont fait valoir leurs spécificités et ont veillé à ce que leurs enjeux y soient bien inscrits.

En novembre 2023, le collectif a été auditionné par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Les éléments de discussion ont été intégrés dans le rapport sur le projet de loi de finances 2024 mettant en exergue les moyens nécessaires à la réalisation des missions régaliennes des Parcs nationaux. Après un dialogue budgétaire avec la Direction de l'eau et de la biodiversité du MTECT, les Parcs nationaux se félicitent de la réévaluation de leur dotation totale de plus 3,8 millions d'euros ainsi que l'augmentation du plafond d'emploi des deux Parcs créés ces dernières années le Parc national des Calanques et le Parc national de forêts. Le Parc national de forêts verra ainsi son plafond d'emploi relevé de 10 ETP en 2024 et du budget correspondant au financement de la masse salariale associée.

Le collectif porte également des positionnements et doctrines communes sur les sujets d'actualité des politiques publiques environnementales et les défis des territoires des Parcs : énergies renouvelables, pollution lumineuse, loup et agropastoralisme, enjeux des territoires de montagne et fréquentation touristique. Les Parcs nationaux ont participé au congrès *One Planet Polar Summit*, consacré aux glaciers et aux pôles, en novembre dernier au Muséum national d'Histoire naturelle pour évoquer l'impact global du réchauffement climatique sur les zones périglaciaires et les stratégies d'adaptation des professionnels de la montagne. L'année prochaine, les Parcs seront mobilisés pour la COP16 sur la biodiversité qui se tiendra à Cali en Colombie et en 2025 à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan.

L'accueil du séminaire des directeurs au Parc national de forêts

Du 16 au 18 octobre 2023, le Parc national de forêts a accueilli pour la première fois le collectif des directions des parcs nationaux français pour son séminaire semestriel. Il a permis de réunir les directions des onze parcs nationaux et d'offrir des temps échanges avec leur Ministère de tutelle et la direction de l'Office français de la biodiversité.

Le séminaire était présidé par Aline Comeau, directrice du Parc national du Mercantour. Les temps de travail ont permis un suivi des actualités et des enjeux inter-parcs, que ce soit en lien avec les sujets administratifs, touristiques, scientifiques, informatiques, de surveillance ou encore éducatifs. Le partage d'expériences entre établissements est toujours très enrichissant et permet de mutualiser des outils et d'envisager des actions communes.

Le dernier jour, le collectif des parcs nationaux a accueilli la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et la Direction des aires protégées de l'Office français de la biodiversité (OFB). C'était l'occasion de faire le point sur la contribution des parcs nationaux aux politiques nationales en tant qu'acteurs territoriaux de la planification écologique et sur la mise en œuvre de la convention de rattachement à l'OFB.

Ce séminaire fut également l'opportunité de se pencher sur les spécificités du Parc national de forêts, créé en 2019. Alors que le modèle de parc national à la française fête ses 60 ans, il a bénéficié de la maturité du collectif et sa jeunesse est source d'agilité et d'inspiration pour le collectif.

Pendant le séminaire, les directeurs accompagnés des représentants de la DEB et de l'OFB ont pu découvrir un certain nombre de projets déployés par le Parc national depuis sa création, dont le plus emblématique est la création de la réserve intégrale forestière d'Arc-Chateauvillain. Une visite de la Maison du Parc national – maison de la forêt de Leuglay a aussi permis d'échanger avec des partenaires du Parc national. Tout au long du séminaire, le collège de directions a aussi pu découvrir les réalisations de plusieurs bénéficiaires *Esprit parc national - forêts* dont la Maison de Courcelles, lieu pluridisciplinaire dédié à la sensibilisation des jeunes générations, à la formation et la résidence d'artistes, ainsi qu'à l'accueil de maraîchers, ou boulangers.

Le collectif a aussi inauguré une nouvelle exposition photo dédiée aux paysages des onze parcs nationaux français. Situés en extérieur, les panneaux photos sont disposés sur le parvis du siège du Parc national et offrent un cheminement entre l'école municipale d'Arc-en-Barrois et la cantine. L'exposition donne à voir les multiples visages des parcs nationaux, à la fois des paysages grandioses, des espaces fragiles à préserver, des territoires habités où les activités humaines cohabitent avec la

nature... de quoi faire rêver et réfléchir petits et grands !

[PHOTO – visite - expo]

Actions collectives inter-parcs

Des groupes de travail inter-parcs pour répondre aux enjeux de demain

L'action collective des parcs nationaux se concrétise notamment au sein des groupes de travail inter-parcs animés pour la plupart par l'OFB.

Ces groupes permettent d'échanger sur des thématiques transversales comme l'agriculture, l'éducation à l'environnement et au développement durable, le tourisme, la police ; et également de porter une réflexion sur les politiques des établissements via le groupe réunissant les secrétaires généraux.

Des synergies scientifiques pour appréhender les enjeux globaux

L'apport des Parcs nationaux pour la science est un des axes importants des dynamiques inter-parcs. Les échanges entre les services de connaissance scientifique, les programmes de recherche mobilisant plusieurs Parcs nationaux et la Commission scientifique des Parcs nationaux (CSPN) permettent la mise en cohérence des stratégies scientifiques. Ces échanges entre les membres des Conseils scientifiques permettent de partager les enjeux globaux et les dernières connaissances scientifiques pour éclairer au mieux les décisions de chacun.

Coopération internationale, le modèle Parc national français plébiscité

L'année 2023 est celle de la concrétisation d'une cellule de coopération internationale rassemblant le collectif des Parcs nationaux, la Fédération des parcs naturels régionaux, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels et les Réserves naturelles de France : *NatureXpair, the French hub for protected areas & people*. Avec les partenaires de NatureXpair, le collectif poursuit son engagement à contribuer à la réalisation des objectifs adoptés lors de la COP15 à Montréal et à encourager le développement de modèles d'aires protégées innovants. Fin 2023, le collectif des Parcs nationaux est devenu membre du groupe de travail français de la High Ambition Coalition for Nature & People (HAC N&P). La HAC N&P a été lancée lors du *One planet summit on biodiversity* et regroupe aujourd'hui 115 pays.

Le directeur du Parc national de forêts a représenté le collectif des parcs nationaux à l'évènement célébrant le 75^e anniversaire de la création de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) à Fontainebleau le 14 novembre 2023.

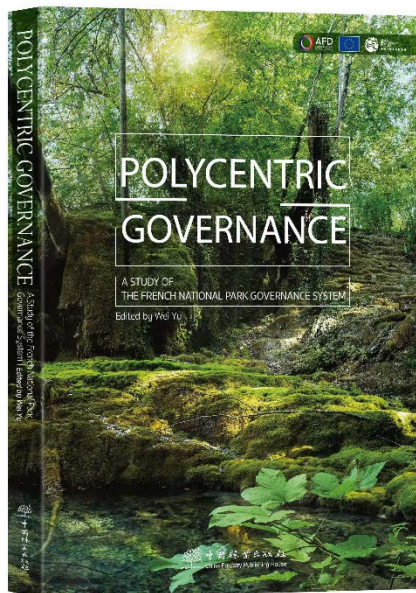
Le Parc national de forêts à l'international

Le Parc national de forêts a initié des démarches de labellisation destinées à lui offrir une visibilité plus importante à l'international. Ainsi suite au diagnostic sur la pollution lumineuse, une démarche de certification « réserve internationale de ciel étoilé » est initiée.

Une rencontre a également été organisée avec le *European Rewilding Network (ERN)* afin d'y inscrire la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain. Une démarche d'évaluation a été réalisée afin d'initier l'intégration de ce réseau européen.

Le Directeur, Philippe Puydarrieux est intervenu dans le cadre de la conférence sur le premier volume du programme de recherche sur le modèle français des parcs nationaux et la réforme nationale du système d'aires protégées organisée en Chine, le 13 juin 2023 en lien avec l'OFB, l'AFD, et le NFGA.

La tuffière de Rolampont (photographie de Benjamin Pawlica) illustre la première de couverture de l'ouvrage produit dans le cadre de cette coopération franco-chinoise sur les parcs nationaux.



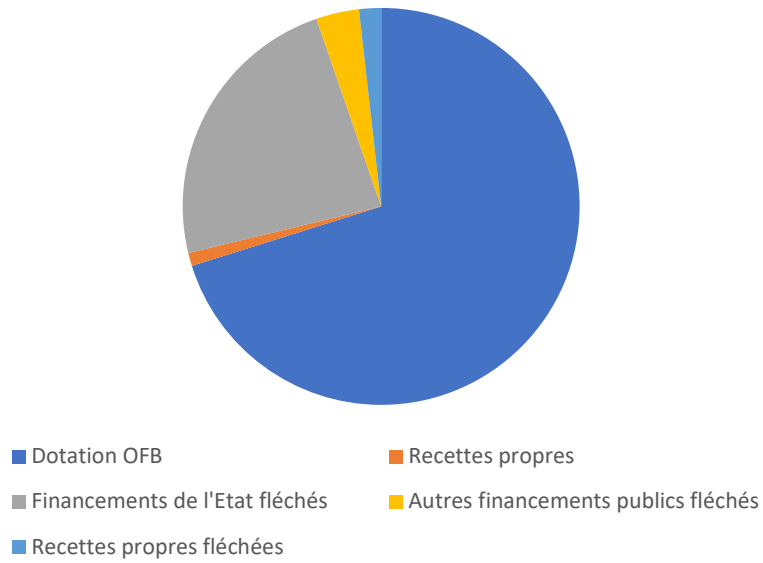
[Illustration]

Le 15 décembre 2023, la Direction et la présidente du CESC, Claire Colliat, ont accueilli une délégation du Parc national chinois du Sanjiangyuan. Cette délégation a été reçue au siège du Parc national de forêts à Arc-en-Barrois pour un échanges sur les enjeux de conservation des deux parcs nationaux et notamment sur la mobilisation de la société civile dans le cas du Parc national de forêts.

Le budget

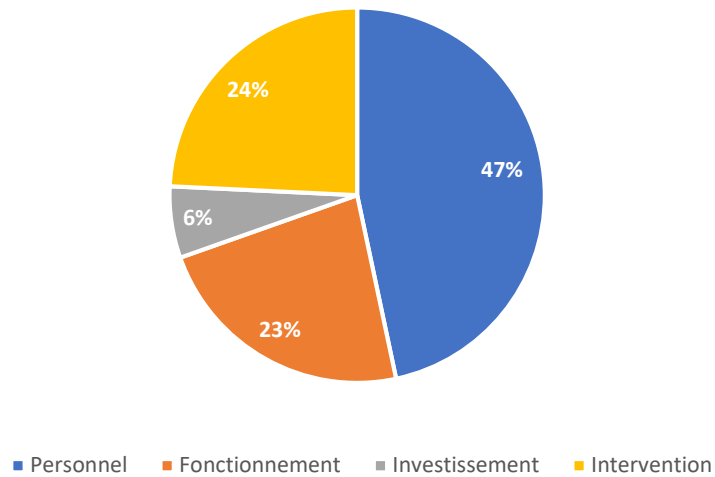
En 2023, les recettes du Parc national de forêts s'établissent à 4 959 406 euros.

Répartition par type de recettes

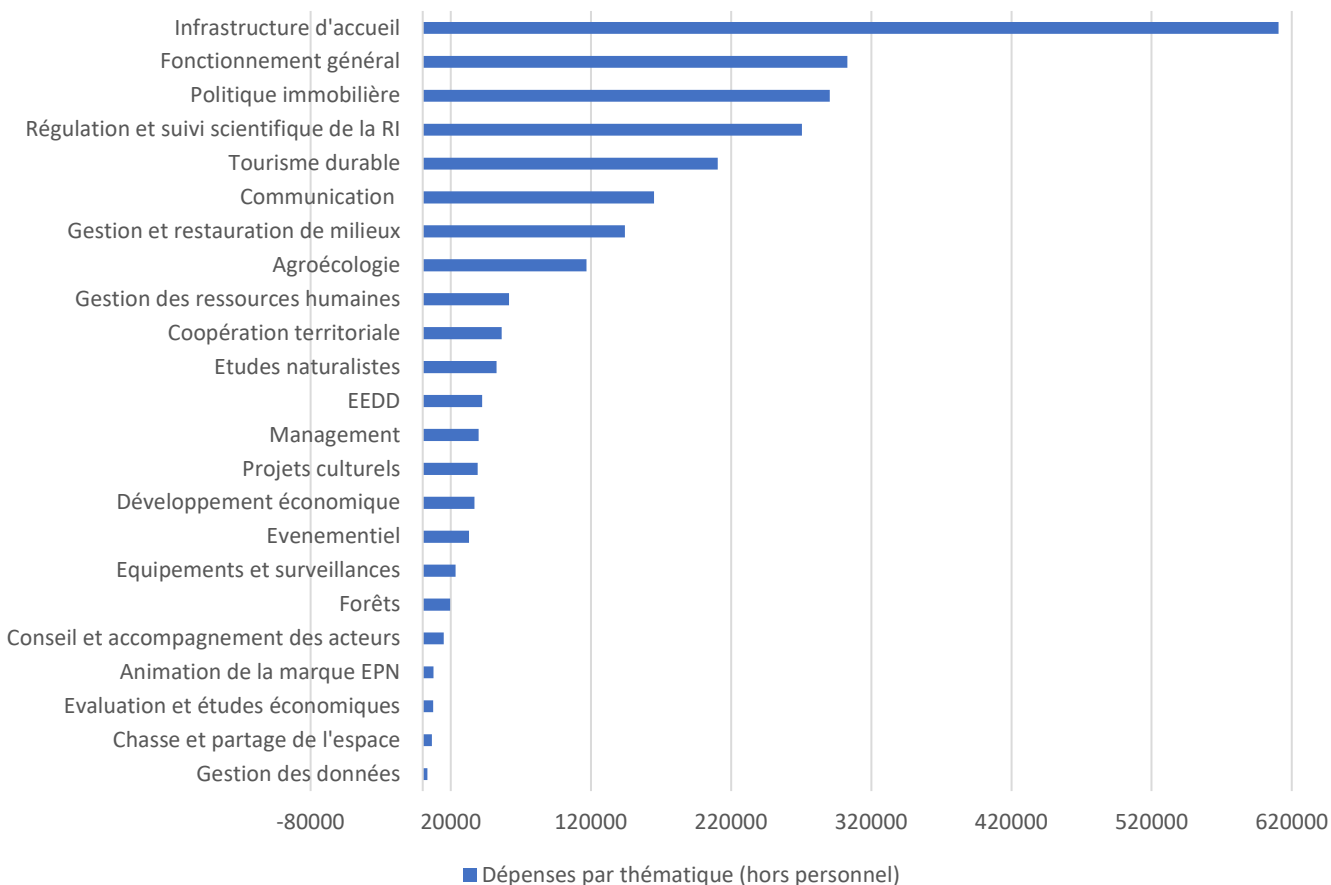


Les engagements réalisés en 2023 (consommation en autorisation d'engagements) se portent à 4 007 089 euros. La consommation en crédits de paiement s'élève à 4 793 094€

Répartition des crédits de paiement entre les postes de dépenses



Dépenses par thématique (hors personnel)



Ressources humaines

En 2023, le Parc national a vu quelques changements au sein de son équipe permanente avec le recrutement :

- d'une géomaticienne ;
- d'une secrétaire générale ;
- d'une garde-monitrice sur le secteur de Leuglay ;
- d'un secrétaire général adjoint
- d'une chargée de mission « Forêts et réserve intégrale » ;
- d'un chef de service pour le service Gestion et Protection

Le Parc national de forêts a aussi pu compter dans ses effectifs plusieurs nouveaux-elles apprenti-es :

- Un apprenti en BTS GPN pour travailler sur les Atlas de la Biodiversité Communale pour un an ;
- Un apprenti garde-moniteur en BTS GPN pour deux ans ;
- Une apprentie en master de Communication pour un an ;
- Une apprentie en Ressources Humaines pour un an

Comme l'année précédente, les équipes du Parc national ont été renforcées sur la période estivale avec trois personnels dédiés à l'animation et cinq personnels dédiés à l'accueil sur les Maisons de Parc et dans les offices du tourisme de Chatillon-sur-Seine et Arc-en-Barrois. Des appuis temporaires ont également été sollicités au cours de l'année pour travailler sur l'archivage, les mesures agro-environnementales et climatiques, les milieux humides et les zones Natura 2000.

Au cours de l'année, les équipes ont également accueilli plusieurs volontaires du service civique (VSC) pour le suivi des pièges photos, l'éducation à l'environnement, l'organisation d'évènements, la création

des itinéraires touristiques ou encore le suivi des ABC. Un stagiaire a également travaillé sur la liste des espèces à enjeux du Parc national de forêts.

Grâce à l'appel à projet « Biodiversité » de la région Bourgogne-Franche-Comté, le Parc national de forêts a également pu recruter 3 chargées de projet pour une durée de 3 ans. Elles travailleront sur les thématiques suivantes :

- Le suivi et la mise en place de plans d'actions pour les espèces à enjeux du territoire ;
- La création d'une typologie des prairies du Parc national pour faciliter leur gestion ;
- L'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité des forêts du Parc national au changement climatique adjoint d'un plan d'adaptation cohérent avec ce diagnostic.

L'établissement public du Parc national œuvre pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes

Le Parc national s'inscrit dans la politique gouvernementale de lutte contre les inégalités professionnelles. Après la nomination d'une référente à l'égalité professionnelle au sein de son équipe, l'année 2023 a été l'occasion de sensibiliser les équipes à travers différentes actions :

- La diffusion d'informations sur cette thématique à l'aide de la newsletter interne ;
- Des actions de communication spécifiques organisées pour les journées du 08 mars 2023 et du 25 novembre 2023, respectivement journée internationale des droits des femmes et journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- L'organisation d'un atelier dédié aux violences sexistes et sexuelles dans l'environnement professionnel au cours de la réunion d'équipe de fin d'année. A l'occasion de la réunion d'équipe du 14 décembre 2023, tous les personnels du Parc national de forêts ont bénéficié de la venue d'une troupe de théâtre spécialisée qui a permis de réfléchir tous ensemble sur les comportements problématiques que chacun-e peut rencontrer au cours de sa vie professionnelle.

Le Parc national de forêts cherche également à avoir une attention particulière lors de l'organisation de ses événements et conférences pour équilibrer les panels d'intervenant-es et favoriser ainsi la mixité des prises de parole.

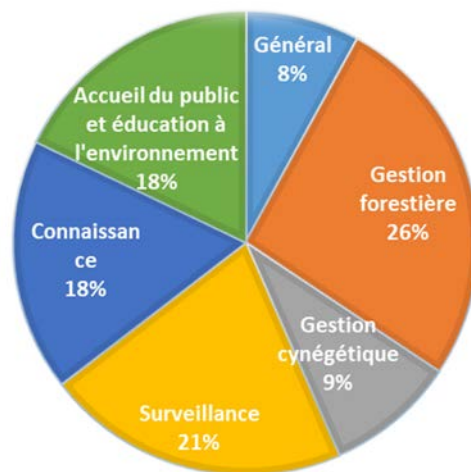
Missions mutualisées avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et avec l'Office National des Forêts (ONF)

La convention tripartite établie le 17 septembre 2020 entre le Parc national de forêts, l'OFB et l'ONF prévoit la mutualisation de 12 ETPT de la part de l'ONF et de 4 ETPT de la part de l'OFB pour la mise en œuvre de missions pour le compte du Parc national de forêts.

Les missions mutualisées entre l'ONF et le Parc national de forêts

En 2023, l'ONF a mobilisé **8.31 ETPT** pour les missions mutualisées avec le Parc national de forêts (source comptabilité analytique de l'ONF). 0,66 ETPT sur 8,31 (soit 8% du temps effectif) ont été affectés à des missions d'ordre général incluant le temps de réunion et de formation, illustrant le coût de gestion du dispositif. Ces 8,31 ETPT se répartissent comme suit :

Grands domaines de mutualisation	ETPT
Général	0,66
Gestion forestière	2,19
Gestion cynégétique	0,75
Surveillance	1,75
Connaissance	1,46
Accueil du public et éducation à l'environnement	1,48
Gestion conservatoire milieux non forestiers	0,01
Total	8,31

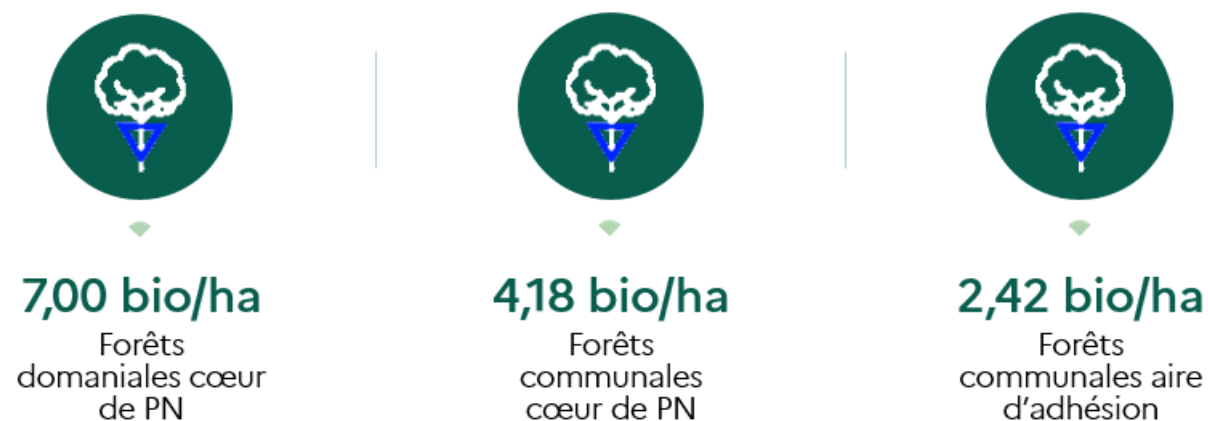


Répartition du temps passé par les agents ONF en missions mutualisées pour l'année 2023

Domaine « gestion forestière » :

Prévu : 4 ETPT – Réalisé en 2023 : 2,19 ETPT

L'activité principale du grand domaine **gestion forestière** concerne la mise en place de la **trame de naturalité** composée d'**îlots de vieux bois** et d'**arbres-bio**.



Nombre d'arbres-bio marqués lors de la campagne de martelage 2022-2023

Une proposition de **trame d'îlots de vieux bois** a été cartographiée **sur 82 % des forêts domaniales du cœur de Parc national**. La grande majorité est en cours de validation. Seul 1% de la surface a été conforté par un aménagement validé.

Domaine « gestion cynégétique »

Prévu : 2 ETPT – Réalisé en 2023 : 0,75 ETPT

Concernant la **gestion cynégétique** les deux principaux postes sont la mesure d'**indices de changement écologique** qui représentent 55 % du temps mutualisé et la contribution au dispositif de **régulation en réserve intégrale** qui représente 28% du temps passé.

Domaine « surveillance »

Prévu : 3 ETPT – Réalisé en 2023 : 1,75 ETPT

Les **tournées de surveillance pilotée** sont la principale activité du réseau mutualisé **surveillance** entre l'ONF et le Parc national.

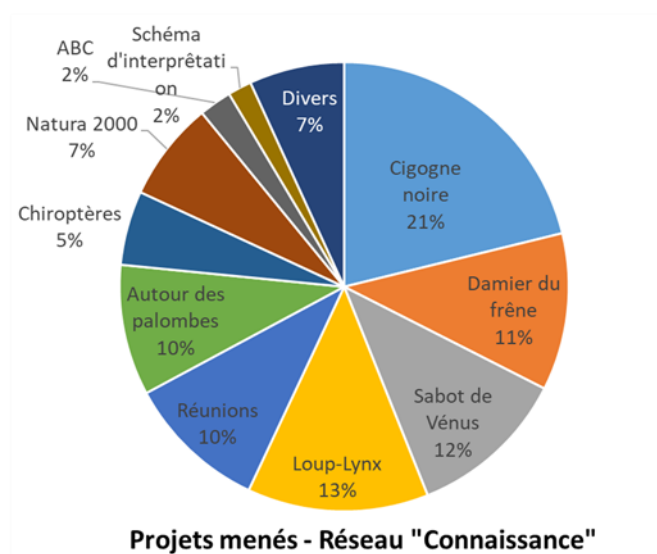
Sept procès-verbaux et 4 timbres-amendes ont été dressés à l'occasion de ces tournées.



Domaine « connaissance »

Prévu : 1,5 ETPT – Réalisé en 2023 : 1,47 ETPT

Le temps passé par les agents ONF du réseau **connaissance** est réparti de manière équilibrée entre les études portant sur les principales espèces emblématiques du Parc national de forêts.



Domaine « Accueil et éducation à l'environnement et au développement durable »

Prévu : 1,5 ETPT – Réalisé en 2023 : 1,48 ETPT

Enfin, les agents ONF du réseau **accueil du public et éducation à l'environnement** ont préparé et animé 45 sorties sur les 101 proposées par le Parc national de forêts en 2023. L'année commence par les Journée Internationales des forêts en Mars et se termine avec les vacances d'automne, avec un pic d'activité lors de la période estivale. La préparation et les formations ont représentés la moitié du temps passé en 2023, illustrant l'investissement important de ce réseau afin de capitaliser pour les années à venir.



Parc national
de forêts

PARC NATIONAL DE FORETS RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

En application du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 DU PARC NATIONAL DE FORETS

Date de rédaction du document : Février 2024

Date de réalisation de l'étude : 2023

Auteur(s) : Krystel CORSAGNI - Secrétaire générale, Dominique FONTAINE - Assistante RH, Margaux JACOB, référente égalité professionnelle et discrimination, Pauline CLERC – Apprentie RH

Sous la direction de : Philippe PUYDARRIEUX – Directeur, Parc national de forêts

Relecteur : Philippe PUYDARRIEUX, Directeur

Chaque année, un Rapport social unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion (LDG) doit être élaboré. Le décret daté du 30 novembre 2020 en fixe les conditions et modalités de mise en œuvre. Il précise le périmètre, la portée, le contenu et les règles de mise à disposition et de confidentialité de la base de données sociales et du rapport social unique.

Dans un délai de soixante jours à compter de la présentation du rapport social unique au comité social d'administration et au plus tard avant la fin de la période annuelle suivant celle à laquelle il se rapporte, ce rapport est rendu public par l'autorité compétente sur son site internet.

Contact

Parc national de forêts

20 rue Anatole Gabeur

52210 Arc-en-Barrois

Mail : secretariat@forets-parcnational.fr

Tel : 03.25.31.62.35.

Première de couverture : forêt d'Arc-en-Barrois © Parc national de forêts

SOMMAIRE

I. L'EMPLOI.....	4
A. Les effectifs.....	4
1. Par Equivalent temps plein (ETP), Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) et statuts.....	4
2. Par typologie d'emploi.....	5
3. Masse salariale totale de l'année tout type d'emplois confondu	6
B. Analyse des effectifs	7
1. Ages (pyramide).....	7
2. Flux de personnels.....	7
II. CONDITIONS ET ORGANISATION DU TRAVAIL.....	9
A. Répartition des effectifs.....	9
1. Par régime de travail, par site et par sexe	9
2. Par quotité de travail	9
B. Absences et congés (définir le public concerné).....	9
1. CET (y compris agents temporaires et saisonniers)	9
2. Congés et autorisation spéciale d'absence	10
C. Travail de nuit et astreinte.....	10
D. Heures supplémentaires.....	10
E. Télétravail	10
III. DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES.....	12
A. Formations.....	12
B. Compteur CPF DIF.....	17
C. Stage de deux mois ou plus avec gratification	17
D. Stages d'une durée inférieure à deux mois	17
E. Services civiques.....	17
IV. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.....	17
A. Accidents du travail/service (y compris agents temporaires et saisonniers).....	17
B. Arrêts maladie ou absences pour raisons de santé.....	17
C. Visites médicales	17
D. Prestation de service social.....	18

V. DIALOGUE SOCIAL.....	18
A. Comité social d'administration.....	18
1. Composition du CSA par sexe et par statut.....	18
2. Nombre de réunions ayant eu lieu en 2023	18
B. Amicale des personnels.....	18
VI. EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME HOMME	19
A. Gouvernance et mise en œuvre du protocole Egalité professionnelle	19
B. Répartition des effectifs.....	19
C. Encadrement et management	25
D. Formation	25
1. Formation spécifique aux questions d'égalité professionnelle.....	25
2. Accès à la formation des différents publics	25
E. Rémunération.....	26
F. Promotion.....	27
G. Gestion de la parentalité.....	27
H. Les temps d'absence	27
I. Le télétravail	27
J. Les recrutements.....	28
K. La prévention et l'accompagnement des agent-es sur les violences sexuelles et sexistes.....	28

I. L'EMPLOI

A. Les effectifs

1. Par Equivalent temps plein (ETP), Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) et statuts

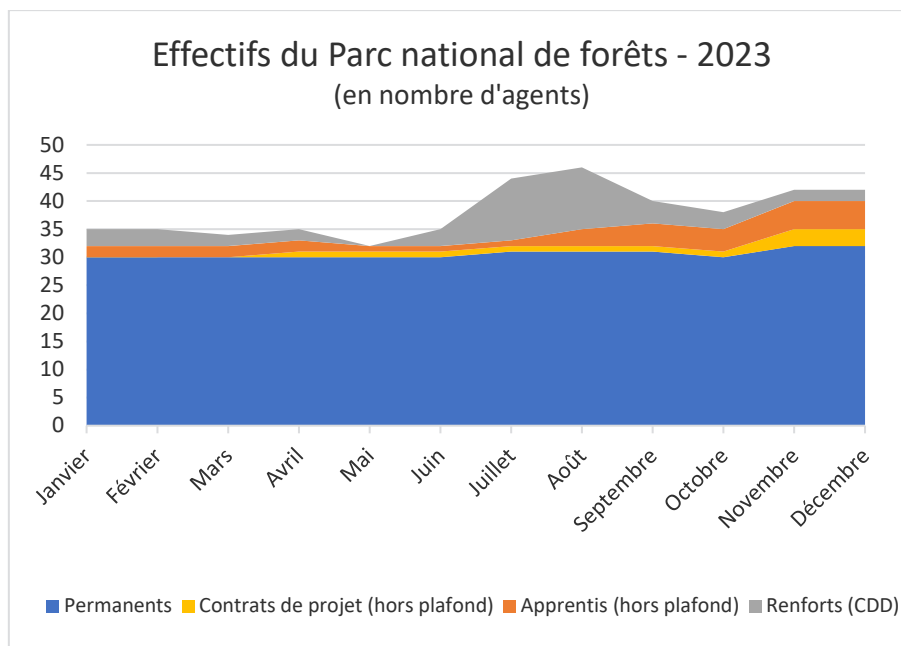
Au 31 décembre 2023, la situation de l'effectif de l'Etablissement en emplois sous plafond est de 32,52 ETPT, répartis ainsi :

- 11,9 ETPT titulaires ;
- 17,05 ETPT contractuels de quasi-statut (2,97 CDI et 14,08 CDD) ;
- 3,57 ETPT contractuels de droit public en renfort occasionnel.

L'effectif hors plafond de 3,61 ETPT se compose de :

- 2,53 ETPT pour les apprentis.
- 1,08 ETPT pour les contrats de projet hors plafond

Statut	Somme de ETP au 31/12/2023	Cumul ETPT au 31/12/2023
CDD (renforts)	0	3,57
Apprentis	5	2,53
CDD Hors Plafond (Contrats de projet)	3	1,08
CDD Quasi-statuts	14,1	14,08
CDI Quasi-statut	3,8	2,97
Fonctionnaires	12,4	11,90
Total	38,30	36,13



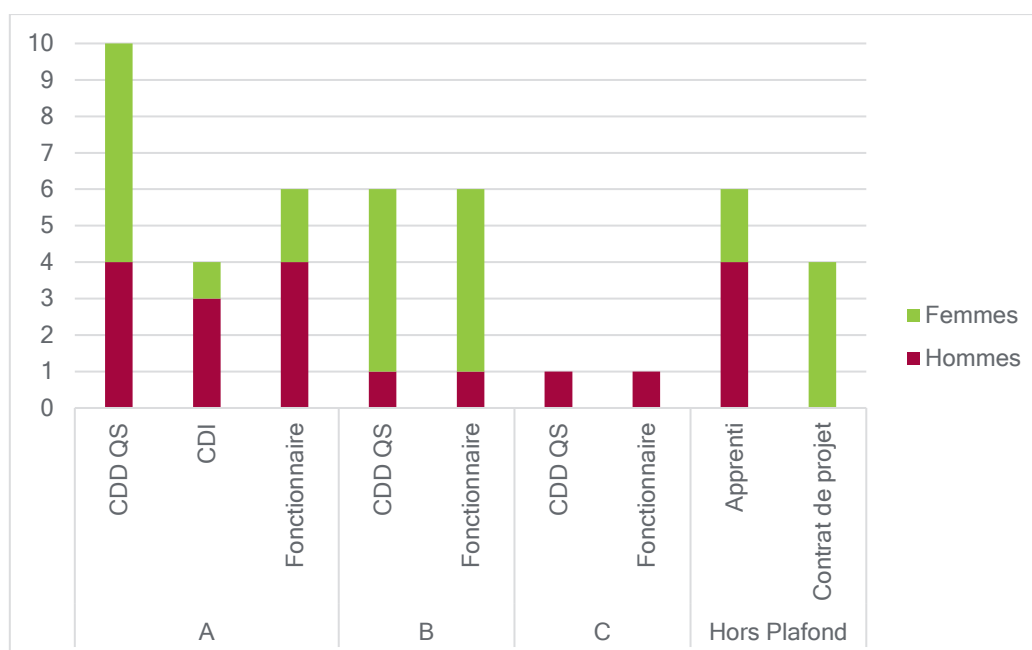
Bien qu'ils ne comptent pas dans les effectifs, il est important de souligner que l'établissement accueille des volontaires du service civique (VSC) via la convention passée avec la Ligue de l'enseignement de Haute Marne. 9 jeunes se sont succédés sur 2023 pour un total de 4,15 ETPT.

3 intérimaires (0,31 ETPT) sont également venus renforcer ponctuellement les équipes avec un :

- Appui à l'ouvrier polyvalent (2 mois)
- Appui à la mise en place d'infrastructures touristiques (3 semaines)
- Appui à la communication pour la promotion des bénéficiaires de la marque Esprit Parc national (1 mois)

2. Par typologie d'emploi

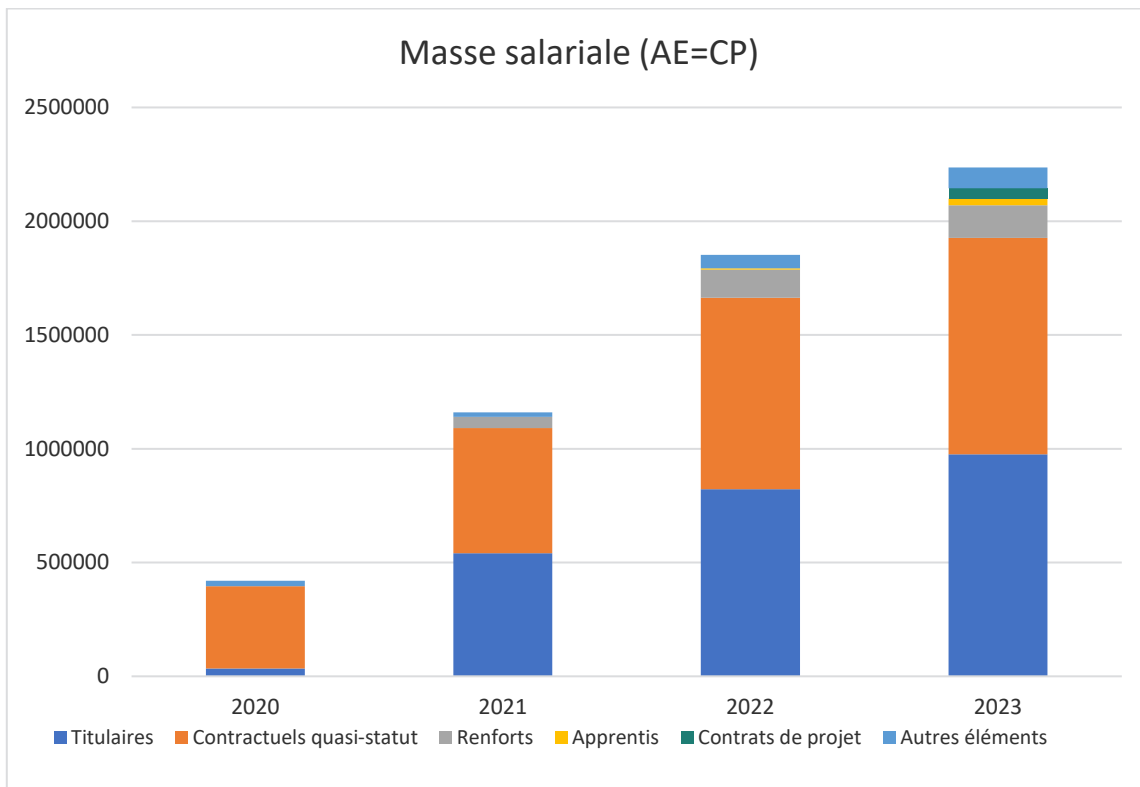
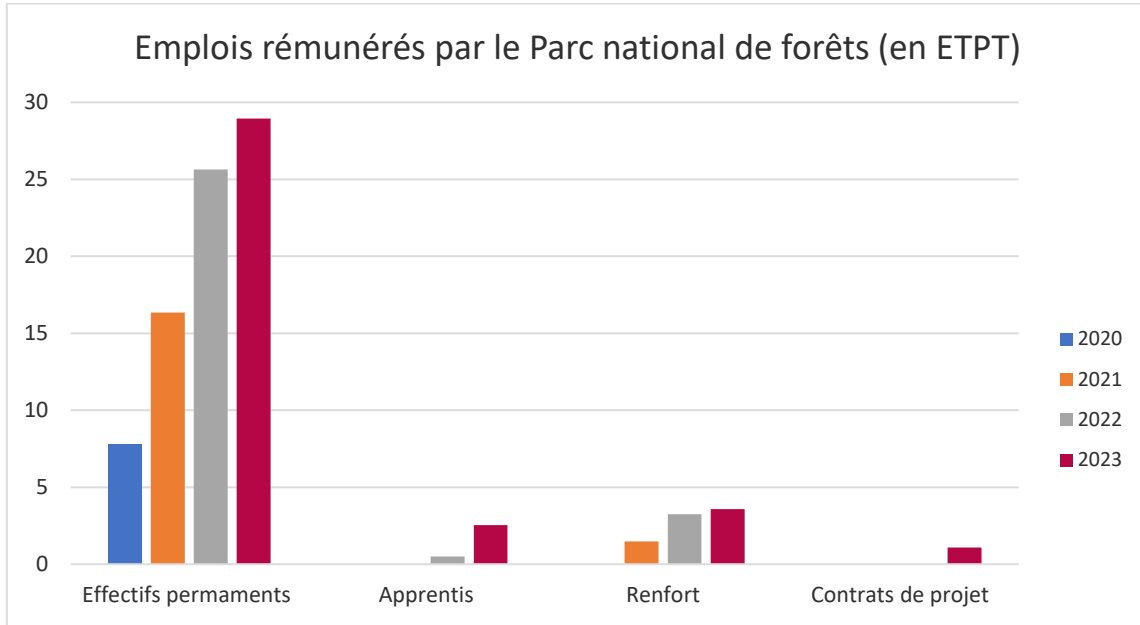
Parmi l'équipe permanente et les contrats hors plafond sur 2023, la typologie est la suivante :



3. Masse salariale totale de l'année tous types d'emplois confondus

En 2023, en crédits de paiement, la masse salariale totale s'élève **2 236 904,94 €** soit +21% par rapport à l'exercice 2022.

Depuis 2020, les dépenses de personnel augmentent proportionnellement aux recrutements.



Les « autres éléments » de dépenses de personnel se décomposent ainsi :

- Tickets restaurant : 28 974 €
- Médecine du travail : 2 912 €
- Accident du travail : 25 €
- Association du personnel : 22 750 €
- Rachats jours de CET : 4 284 €
- Indemnité président : 7 910 €
- Allocation Retour à l'Emploi : 15 703 € (suite à la fin d'un contrat d'un agent en 2022)
- Prestations sociales et aides matérielles : 4 500 €
- Indemnité télétravail : 2 431 €
- Forfait mobilité durable : 2 000 €

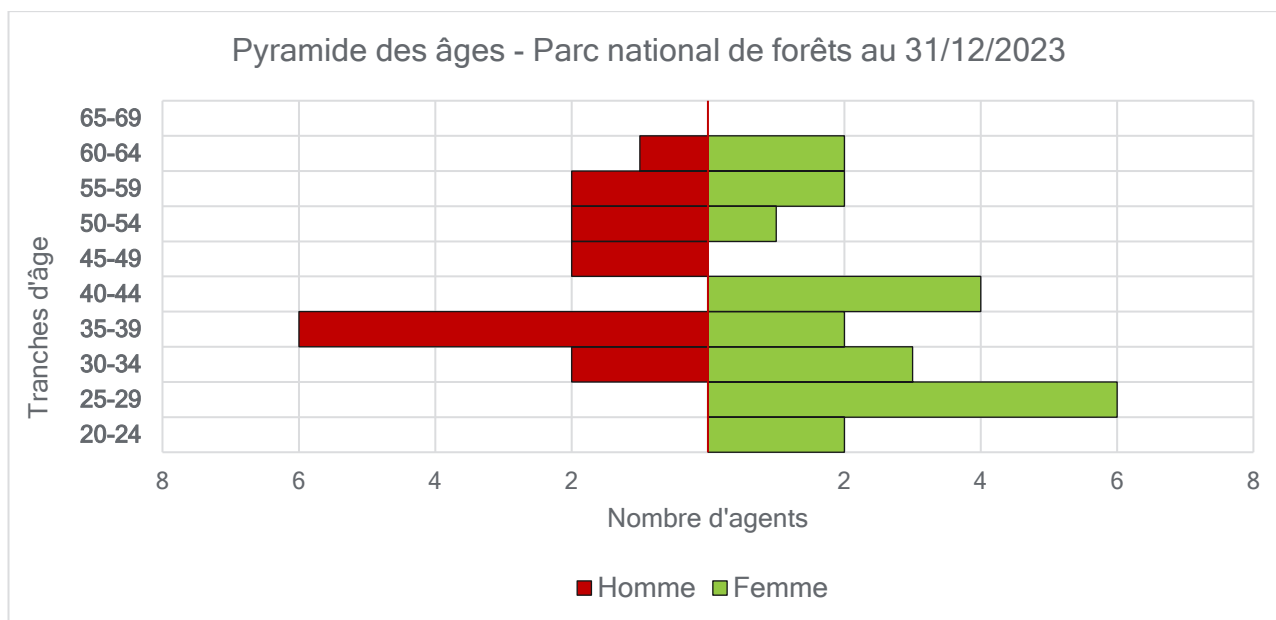
B. Analyse des effectifs

Les effectifs du Parc national compte 4 agents bénéficiant d'une RQTH.

1. Ages (pyramide)

Répartition

Hommes	Femmes
15	22
41%	59%



2. Flux de personnels

En 2023, l'établissement compte plusieurs entrées :

Au sein de l'équipe permanente :

- Parmi les titulaires :
 - Recrutement d'une chargée de mission « forêts et Réserve intégrale »
- Parmi les agents contractuels de quasi-statut :
 - Recrutement de 3 agents sur 3 ans :
 - Géomaticienne
 - Garde monitrice à Leuglay
 - Un secrétaire général adjoint
 - Recrutement d'une assistante administrative sur 1 an à mi-temps

En renfort pour pallier aux accroissements temporaires d'activité :

- 1 renfort sur les études d'impact des projets d'énergie renouvelables sur le Parc national (4 mois) ;
- 1 renfort sur le travail d'archivage (3 mois) ;
- 1 renfort sur les zones humides et milieux aquatiques (6 mois)
- 1 renfort sur Natura 2000 (4 mois)
- 8 renforts saisonniers : 3 animateurs natures (3 mois) et 5 hôtes/hôtesse d'accueil (2 mois).

Pour les contractuels hors plafonds :

- L'obtention de financements extérieurs a permis à l'établissement de recruter :
 - 1 Chargée de projet « MAEC » sur 7 mois en 2023 (Financement DRAAF)
 - 3 Chargées de projet sur 3 ans à compter du 1^e novembre 2023 (Financement FEDER BFC)
 - Chargée de projet « Espèces patrimoniales »
 - Chargée de projet « Prairies permanentes »
 - Chargée de projet « Forêts et changement climatique »
- L'établissement contribue à la formation de jeunes en soutenant l'apprentissage avec l'intégration de :
 - 1 apprenti « Atlas de Biodiversité communale »
 - 1 apprenti « Garde moniteur »
 - 1 apprentie « Communication et évènementiel »
 - 1 apprentie « Ressources Humaines »

Les sorties sur l'année ne concernent pas les titulaires en 2023. En revanche, parmi les contractuels en quasi statut, l'établissement décompte 2 départs suite à :

- La réussite au concours interne de technicien de l'environnement ;
- Un non renouvellement de contrat

Concernant les contrats courts, 14 contrats ont pris fin en 2023 à savoir pour :

- le renfort sur la thématique du patrimoine bâti (prolongé de 2022 à 2023) ;
- le renfort en appui à l'ouvrier polyvalent (prolongé de 2022 à 2023) ;
- le renfort administratif recruté à temps partiel à hauteur de 60% (prolongé de 2022 à 2023) ;
- les 12 renforts recrutés en 2023 pour pallier à l'accroissement temporaire d'activité.

Parmi les contractuels hors plafond (-2 ETP) :

- Un apprenti « Atlas de Biodiversité communale » a décidé de rompre son contrat d'apprentissage ;
- La chargée de projet « MAEC » est arrivée au terme de son contrat de 7 mois.

II. CONDITIONS ET ORGANISATION DU TRAVAIL

A. Répartition des effectifs

1. Par régime de travail, par site et par sexe

	Arc en Barrois			Auberive			Chateauvillain			Leuglay			Grancey-le-Chateau			TOTAL
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
CDD hors plafond										2		2	1		1	3
CDD quasi-statut	9	4	13					1	1	1		1				15
CDI quasi-statut	1	3	4													4
Titulaires	6	6	12	1		1										13
Total	16	13	29	1	0	1	0	1	1	3	0	3	1	0	1	35

Les analyses sont réalisées sur les membres de l'équipe permanente augmentée des emplois hors plafonds, soit 35 agent-es.

2. Par quotité de travail

Profil	Quotité de travail				
	50%	60%	80%	100%	Total général
CDD hors plafond				3	3
CDD quasi-statut	1		2	12	3
CDI quasi-statut			1	3	4
Titulaire			3	10	13

Les analyses sont réalisées sur les membres de l'équipe permanente augmentée des emplois hors plafonds, soit 35 agent-es.

B. Absences et congés (définir le public concerné)

1. CET (y compris agents temporaires et saisonniers)

Au 31 décembre 2022, 20 agent-es bénéficiaient d'un CET pour un total de 430 jours épargnés.
 Au 31 décembre 2023, 23 agent-es bénéficiaient d'un CET pour un total de 513,5 jours épargnés.

2. Congés et autorisation spéciale d'absence

Analyse réalisée sur les agent-es permanent-es :

	ASA Garde d'enfants	ASA évènements familiaux	Concours	Grève	Congés annuels	RTT	Congés sur CET
Nombre de jours ouverts	13	7	3	6	760	436	23 (1)

(1) Agent en fin de CDD

C. Travail de nuit et astreinte

Les agents de l'établissement n'ont pas effectué de travail de nuit ou d'astreinte en 2023.

D. Heures supplémentaires

L'établissement dispose d'un dispositif de récupération des heures pour les heures travaillées en soirée, le weekend ou en jour férié.

E. Télétravail

Le suivi des jours de télétravail se fait selon la saisie des agents sur leur espace VIRTUALIA.

A ce jour, 23 agents avaient des fiches de poste n'ouvrant pas droit au télétravail (1 encadrant, 11 administratifs dont 5 renforts saisonniers comme hôtes d'accueil et 10 agents de terrain/technique dont 3 animateurs natures).

Pour mémoire, les volontaires du service civique ne peuvent pas prétendre au télétravail.

Sur 58 agents présents en 2023 au sein de l'établissement, 35 avaient des tâches éligibles au télétravail, à savoir :

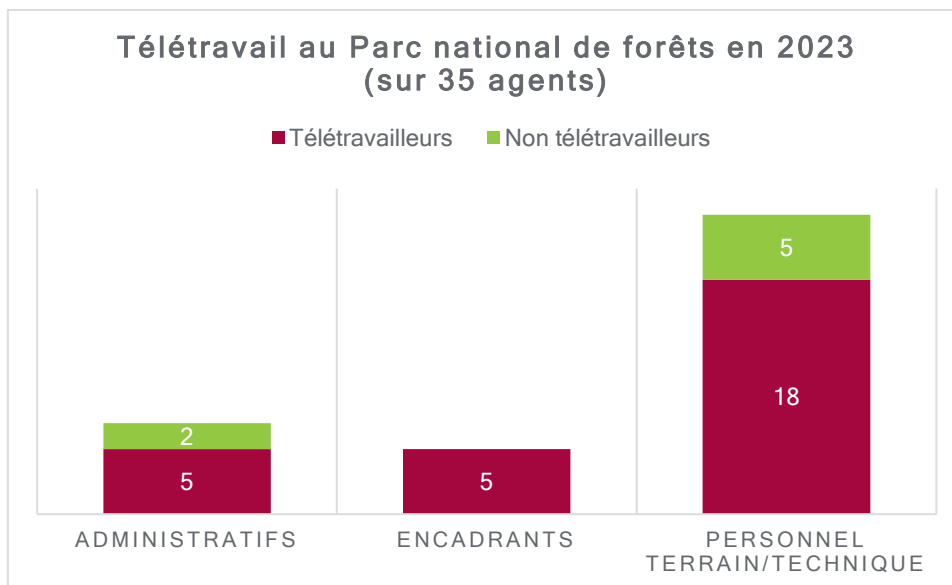
- 5 encadrants ;
- 7 administratifs ;
- 23 personnels de terrain/techniques où sont comptabilisés l'ensemble des chargés de mission.

Agents concernés : 28 télétravailleurs

Sur 35 agents, 80% ont choisi de recourir au télétravail.

En 2023 :

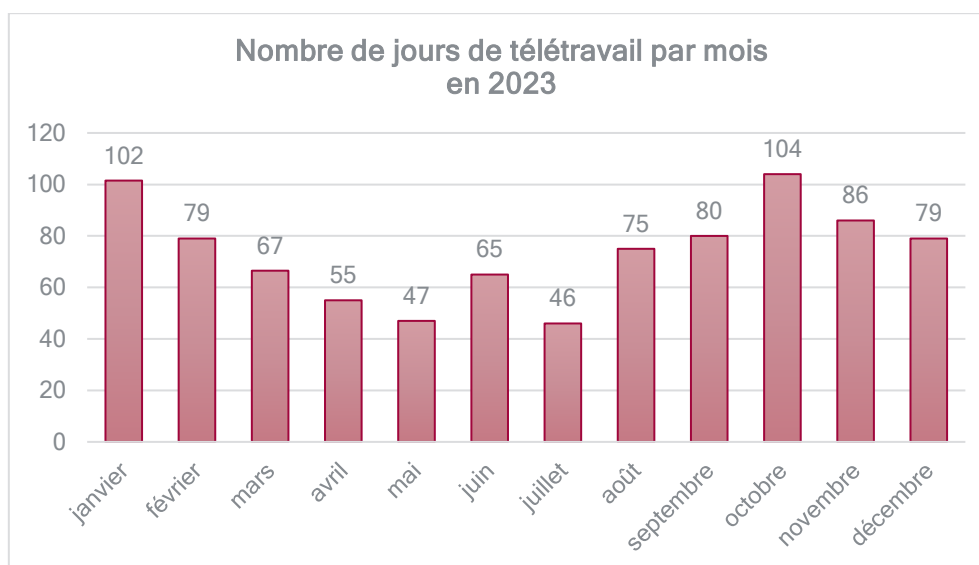
- 3 agents ont fait une demande d'autorisation de télétravail pour 4 à 5 jours par mois, correspondant à 1 jour par semaine en moyenne.
- 22 agents ont fait une demande d'autorisation de télétravail de 8 jours par mois, correspondant à 2 jours par semaine en moyenne. 3 de ces agents ont dépassé les 8 jours par mois, sur la moitié de l'année pour 2 d'entre eux.
- 3 agents ont fait une demande d'autorisation de télétravail de plus de 8 jours par mois. 2 d'entre eux ont dépassé le quota fixé sur 3 mois au global.



Parmi le personnel de terrain/technique télétravailleur, le Parc national de forêts compte 2 apprentis.

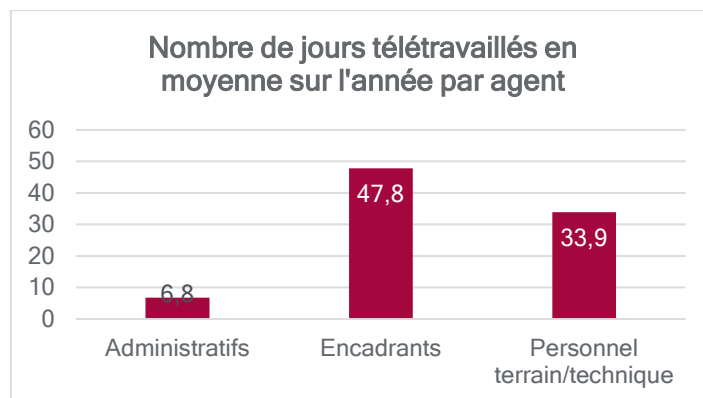
Nombre de jours télétravaillés : 884

Le nombre de jours télétravaillés par mois oscille entre 46 en juillet à 104 en octobre.



Par agent, la moyenne de jours télétravaillés est :

- de 32 jours annuellement
 - Minimum : 1 jour par an
 - Maximum : 106 jours par an



19 agents se situent sous cette moyenne annuelle et 9 agents au-dessus.

- de 4 jours mensuellement
 - Minimum : aucun jour par mois
 - Maximum : 13 jours par mois

Allocation forfaitaire de télétravail versée en 2023 : 2 430,72 €

Il s'agit d'une allocation versée trimestriellement, à terme échu à hauteur de 2,88€ par jour télétravaillé dans la limite de 88 jours par an et par agent. 4 agents en 2023 ont dépassé 88 jours de télétravail.

Constats :

Quantitativement, sur 2023, l'utilisation du télétravail est raisonnée. Néanmoins, pour limiter l'isolement involontaire des agents, une Charte du télétravail sera établie en 2024.

III. DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

A. Formations

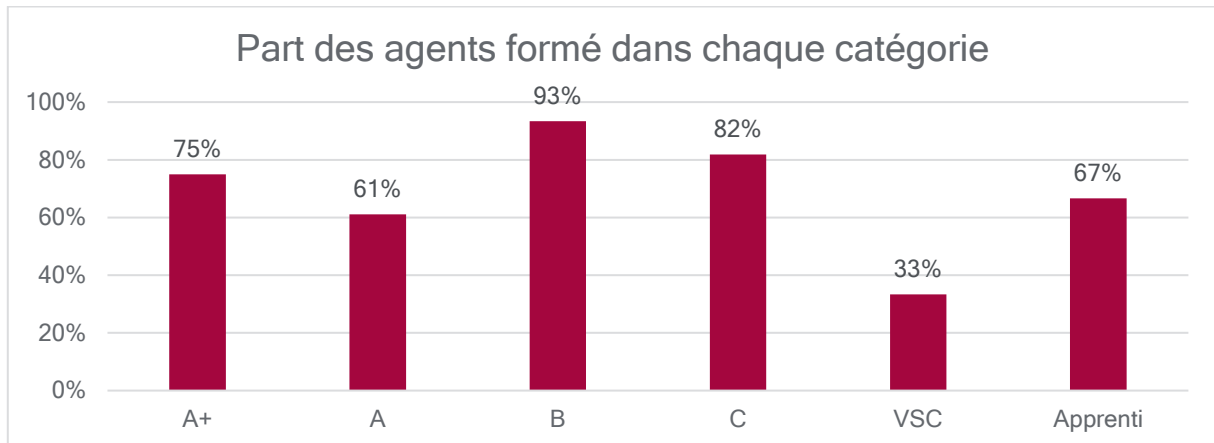
En 2023, l'effectif du Parc national est de 32 agents permanents, cependant, avec les renforts saisonniers, les volontaires du service civique, les stagiaires et les apprentis, le nombre total d'agents étant passés dans l'établissement au cours de l'année est de 64.

Les pourcentages mentionnés ci-dessous prennent en compte cet effectif.

Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation en 2023

	A+	A	B	C	VSC	Apprentis	Total
Effectif	8	18	15	11	6	6	64
Total agents concernés	6	11	14	1	2	4	38
Homme	4	5	2	1	0	2	14
Femme	2	6	12	0	2	2	24
% d'agents formés	75%	61%	93%	9%	33%	67%	59%

38 agents ont bénéficié d'au moins une formation durant l'année 2023, soit 59% du personnel et 91% des agents permanents, soit une progression de 6 agents par rapport à 2022.



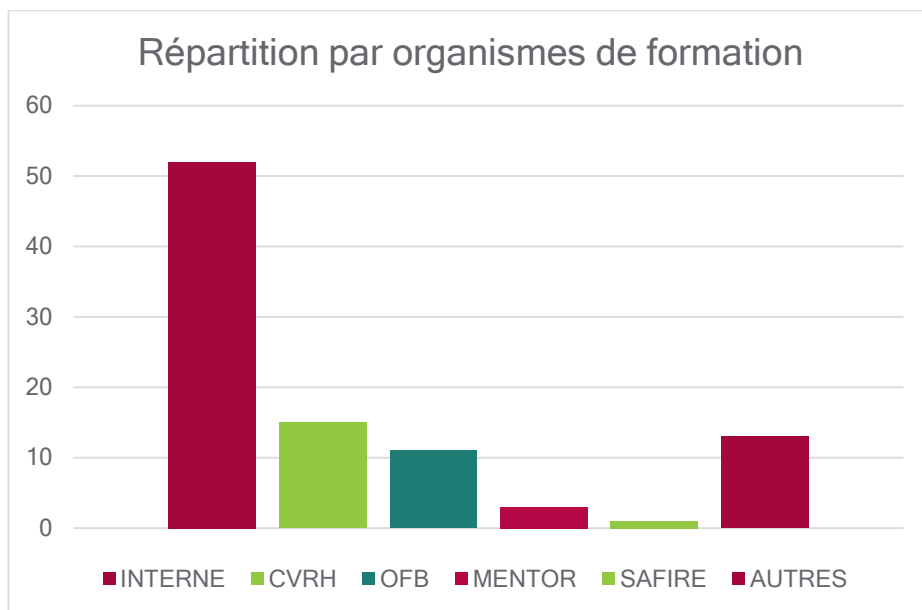
La catégorie C prend en compte les emplois saisonniers ce qui explique le pourcentage élevé.

41 formations réparties en 11 domaines

	Nb de formations	Nb de formations en %	Nb de journées suivis	Nb de journées suivis en %
RH-Social	6	15%	11,5	9%
Management-Conduite de projet	7	17%	8,52	7%
Hygiène-Sécurité-Prévention	6	15%	35,5	28%
Finances publiques	4	10%	10	8%
Energie -Climat-Territoire	1	2%	1	1%
Protection - Police	6	15%	32,5	26%
Preparation aux examens et concours	0	0%	0	0%
Ecologie - Biodiversité	4	10%	17	14%
Tourisme - Accueil - EEDD	3	7%	28	22%
Bureautique	1	2%	2	2%
Egalité professionnelle	2	5%	4	3%

Le domaine « Hygiène-Sécurité-Prévention » comprend notamment la formation « PSC1 » et la formation « Sécurité incendie-manipulation extincteurs ». Ces deux formations ont été réparties sur plusieurs jours afin qu'un maximum d'agents puisse la suivre.

Le Parc national de forêts privilégie les formations par ses partenaires, à savoir : les CVRH (Ministère de la Transition Ecologique), SAFIRE (Interministériels) et l'OFB. L'offre proposée n'est pas facturée à l'établissement.



En 2023, 39 formations ont été suivies et représentent 125 journées. 3 formations ont été annulées par l'organisateur impactant 5 agents, notamment les formations « Membres du CSA » qui seront à nouveau sollicitées en 2024.

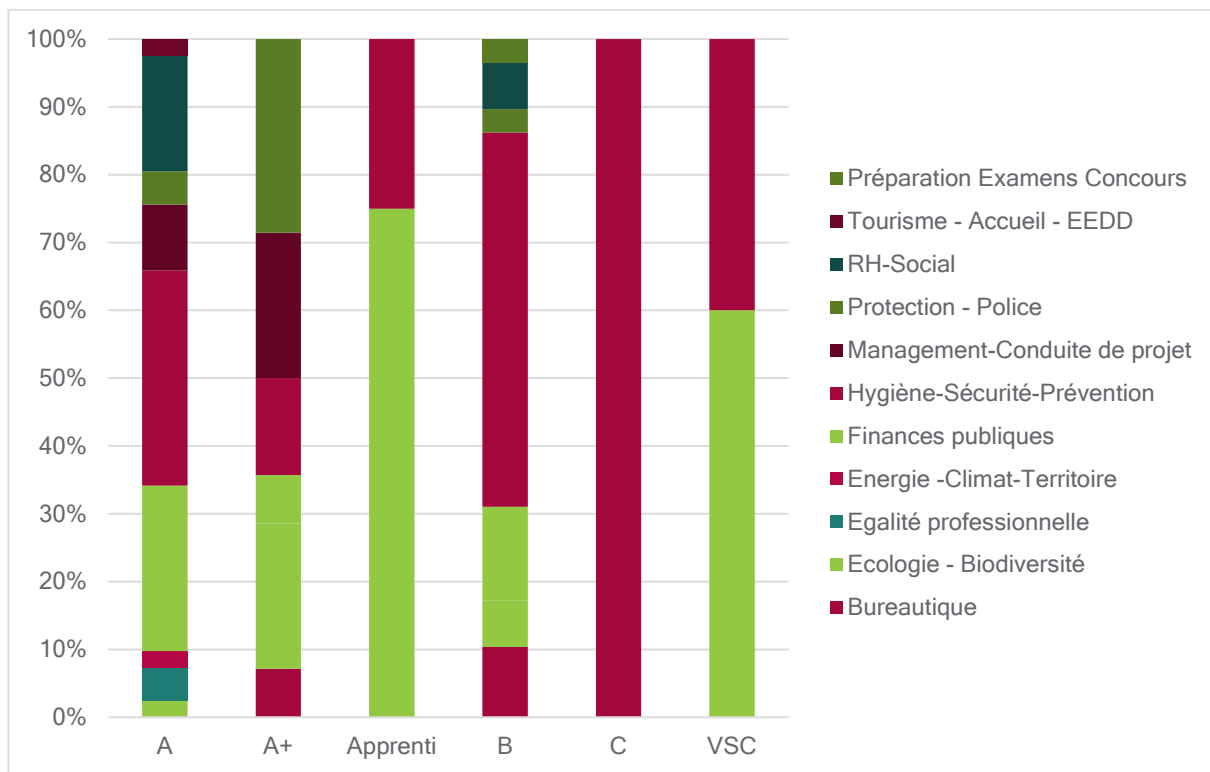
La formation « les finances du Parc » a subi 6 annulations de dernière minute. Il est rappelé que la mise en place d'une formation nécessite du temps de préparation et mobilise les personnels. Il est important que les agents respectent leurs engagements.

Concernant les formations organisées en interne, 5 d'entre elles ont pu être organisées au siège, soit avec des intervenants internes, notamment en « finances publiques » et en « bureautique », soit avec des intervenants externes. A notre demande, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Haute Marne sont venus dispenser les formations suivantes au siège :

- « PSC1 », formation qui a concerné 16 agents
- « Sécurité incendie - manipulation extincteurs » qui a concerné 20 agents.

Formateur	Nombre de formations	Nombre agents	Nombre de journées
Intervenant-e-s internes	2	22	11
Intervenant-e-s externes	2	36	23

Les thématiques sur lesquelles les agents se sont formés en fonction de leur catégorie sont les suivantes :

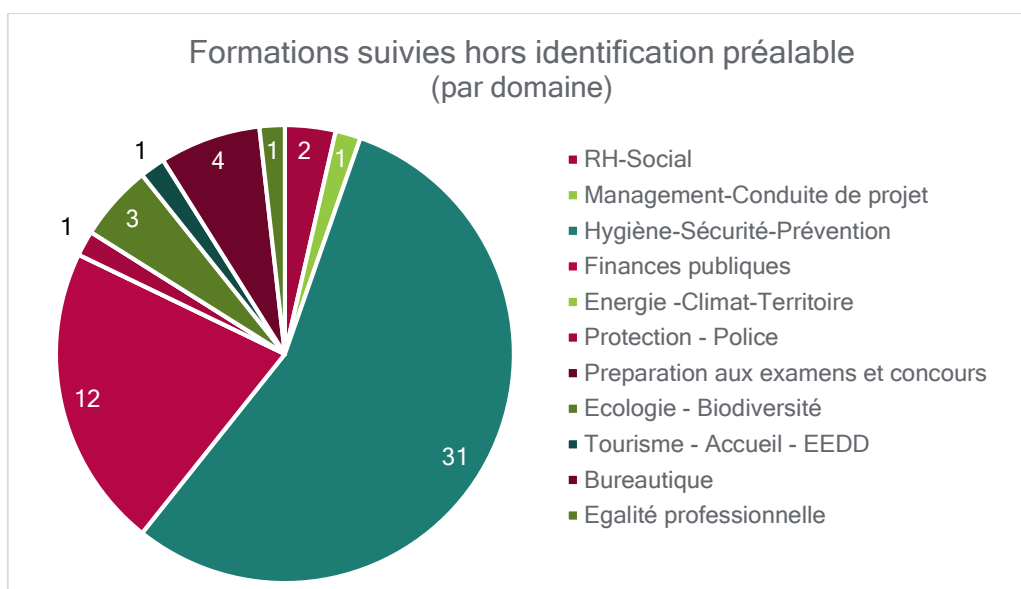
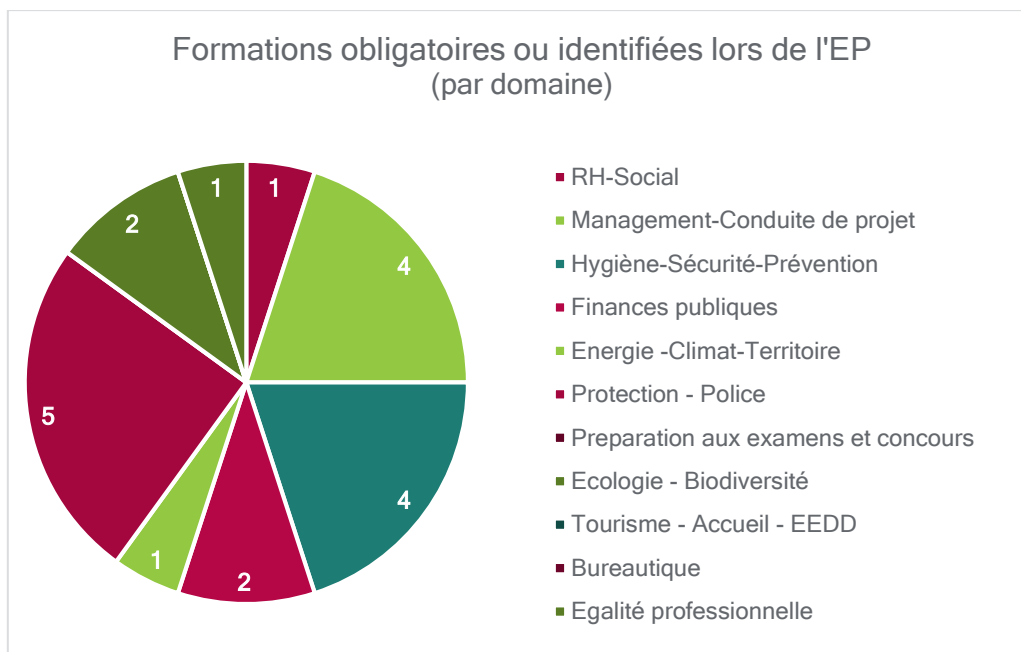


Concernant la catégorie A+ qui compte 90% de managers, le prorata de formations liées au management est faible. Une action sur ce thème sera conduite en 2024.

Répartition des formations : présentiel / webinaire / e-formation

	Nombre de formation	Nombre agents	Nombre de journées
Présentiel	28	36	87,5
Webinaire	7	7	10
E-formation	2	2	1

77 formations ont été demandées par les agents en 2023. 26% étaient des formations obligatoires ou identifiées lors des entretiens professionnels (EP). 74% ont été suivies sans identification préalable du besoin.



Certaines formations liées notamment à l'hygiène et sécurité prévention étaient obligatoires mais non identifiées au moment des entretiens annuels par manque d'un plan de formation. Il sera mis en place en 2024.

Les agents ont été nombreux à suivre des formations avec opportunité dans des domaines divers et variés. L'objectif de la formation au sein de l'établissement public est de renforcer les connaissances et d'assurer l'adaptation des agents à leurs missions. En 2024, plusieurs thématiques seront ciblées :

- la gestion de projet
- la prise de parole en public
- le management
- l'anglais

Un plan de formation à l'échelle de l'établissement public sera établi en 2024.

B. Compteur CPF DIF

Les comptes professionnels de formation n'ont pas été utilisés par les agent-es du Parc national de forêts en 2023.

C. Stage de deux mois ou plus avec gratification

En 2023, le Parc national de forêts a accueilli 3 stagiaires.

- Un stagiaire de BTS GPN sur le thème de la régulation en réserve intégrale pour une durée de 17 semaines ;
- Une stagiaire de l'AgroParisTech sur l'étude de la perception du loup par les éleveurs pour une durée de deux mois.
- Un stagiaire de Master 2 sur l'identification et hiérarchisation des espèces à enjeux pour une durée de six mois.

D. Stages d'une durée inférieure à deux mois

Huit stagiaires ont été accueilli sur des durées inférieures à deux mois au sein du Parc national de forêt en 2023. Notamment des stages de découvertes (élèves de collège, lycée, personnes en recherche de reconversion...)

E. Volontaires du service civique

En 2023, 9 volontaires du service civique sous contrat avec la ligue de l'enseignement de Haute Marne se sont succédés au Parc national de forêts. Les thématiques concernées étaient les suivantes :

- la poursuite de l'animation des Atlas de la biodiversité communale,
- le développement d'action d'éducation à l'environnement, notamment auprès des scolaires,
- le déploiement d'évènements et d'animations sur le territoire du Parc national
- le suivi du protocole loup-lynx
- la mise en tourisme du territoire

IV. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

A. Accidents du travail/service (y compris agents temporaires et saisonniers)

En 2023, un agent a été concerné par deux accidents du travail n'ayant pas généré d'arrêt de travail.

B. Arrêts maladie ou absences pour raisons de santé

En 2023, 68 jours ouvrés pour congés maladie ordinaire ont été octroyés aux agent-es de l'établissement.

C. Visites médicales

En 2023, les visites médicales ont pu être organisées au siège grâce au déplacement des agents du service de santé au travail et de leur véhicule dédié les 15 et 16 mai, permettant un grand nombre de visites.

Ont été réalisées sur l'année, soit par le médecin, soit par l'infirmier :

- 33 visites initiales
- 1 visite d'aménagement de poste
- 1 visite de reprise

D. Prestation de service social

En avril 2023, le Parc national a signé une convention avec la DREAL Grand Est octroyant la mise à disposition d'un assistant de service social pour l'ensemble des agents.

Ce dernier est intervenu à plusieurs reprises et a entamé en fin d'année une démarche sur la qualité de vie au travail qui se poursuit sur 2024.

V. **DIALOGUE SOCIAL**

A. Comité social d'administration

1. Composition du CSA par sexe et par statut

	Titulaire affecté	Contractuel quasi-statut
Homme	1	3
Femme	2	2

2. Nombre de réunions ayant eu lieu en 2023

Le CSA du Parc national de forêt a été créé en 2023 suite aux élections professionnelles. Sur l'année, 2 réunions se sont tenues.

Principaux sujets abordés

- Les principaux sujets abordés lors de cette instance ont été :
- Le règlement intérieur du CSA
- Protocole d'égalité femmes-hommes
- Projet d'organigramme
- Journées de fermeture de l'établissement
- La modalité de mise en œuvre du régime indemnitaire sur la manière de servir au Parc national de forêts
- La note de gestion mobilité 2023-2027
- Points Hygiène et sécurité

B. Amicale des personnels

En 2023, un nouveau bureau de l'association a été élu suite au départ du président.

Le nouveau bureau est composé des membres suivants :

- Présidente : Mme Julie Lambrey
- Vice-présidente : Mme Solène De Donato
- Secrétaire : Mme Anaïs Sibille
- Secrétaire adjoint : M Jean-Yves Vansteelant
- Trésorière : Mme Jérémie Millot
- Trésorière adjointe : Mme Margaux Jacob

- Membres associés : Mme Bénédicte Batier ; M Franck Jury ; Mme Catherine Jacquin ; M Jérémy Auvray

Les actions réalisées ont été les suivantes :

- Projections de films ou de reportage sur le temps de midi au Relais ;
- Organisation de 3 soirées de convivialité : une à la Chandeleur ; une sur la période estivale ; une à l'automne ;
- Confection et distribution des colis de Noël pour l'ensemble des agent-es ;
- Organisation de l'Arbre de Noël avec un spectacle suivi d'un goûter et d'atelier pour les enfants à la Maison de Courcelles ;
- Fourniture de cartes cadeaux Kadéos pour les agents présents dans la structure depuis plus de 3 mois, hors VSC et stagiaire ;
- Fourniture d'une aide exceptionnelle aux agent-es touchés par l'orage de grêle d'août 2023 avec la prise en charge des franchises ;
- Financement des lots pour le jeu concours organisé par le secrétariat général pour les fêtes de fin d'année ;
- Fourniture de gateaux, chocolat en poudre, boissons et autres consommables pour la vie quotidienne des agent-es ;
- Prise en charge des licences sportives et culturelles à hauteur de 60€ par personne ;
- Obtention de tarifs préférentiels pour diverses activités comme le cinéma, la piscine, Nigloland ...

L'association du personnel propose également plusieurs services : billetterie, achats groupés, participation aux licences sportives ou culturelles ...

VI. EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME HOMME

A. Gouvernance et mise en œuvre du protocole Egalité professionnelle

En 2023, diverses actions ont été mises en œuvre :

- Le suivi du protocole Egalité professionnelle a été réalisé par la réunion du comité dédié, puis par la présentation des résultats en CSA et en CA ;
- Les réflexions sur la construction de la cellule de signalement ont été engagées afin d'aboutir à sa création en 2024 ;
- Des communications spécifiques sur ces thématiques ont été réalisées tout au long de l'année au sein de la newsletter interne ;
- Une communication spécifique pour la journée du 8 mars a été réalisée, appuyée par la projection d'un film à destination des personnels ;
- La référente Egalité professionnelle a bénéficié d'une formation sur les violences sexistes et sexuelles et leur traitement au sein de la cellule de signalement ;
- Les personnels ont bénéficié d'une après-midi de sensibilisation autour de la thématique des violences sexistes et sexuelles au travail, sensibilisation proposée par une compagnie de théâtre-action.

B. Répartition des effectifs

Les chiffres présentés ici prennent en compte l'ensemble des personnes qui ont été employées au Parc national de forêts au cours de l'année 2023, que ce soit en tant qu'agent-e permanent-e, agent-e temporaire, apprenti-e,

stagiaire ou volontaire du service civique. Certaines personnes ont pu être embauchées sous différents types de contrat au cours de l'année.

	Femmes	Hommes
Apprenti	2	4
Renfort CDD court	12	3
Contractuel·le Quasi-statut	11	9
Contrat de projet – Hors plafond	5	
Service civique	6	3
Stage	1	3
Titulaire affecté·e	7	6

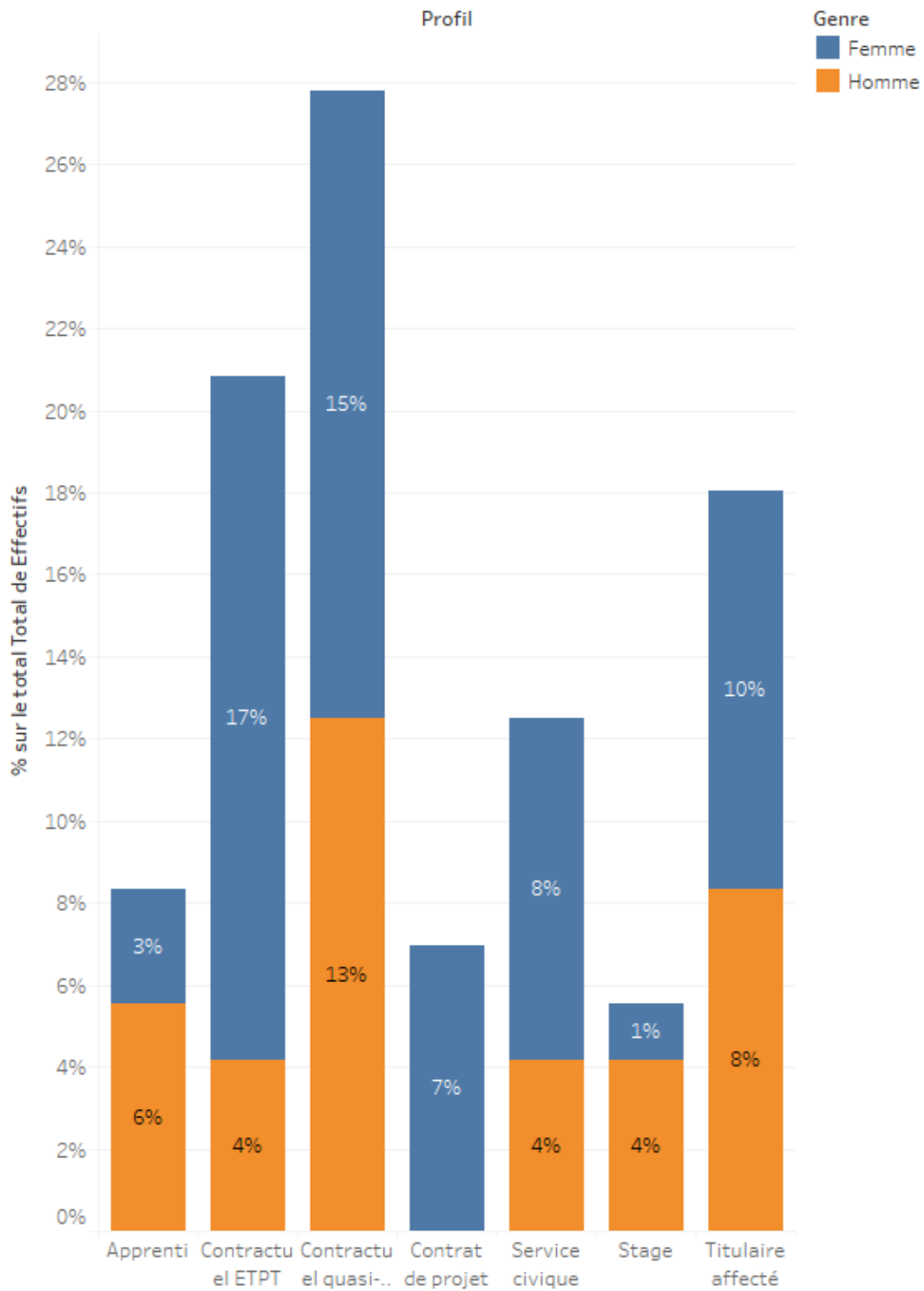


Figure 1 - Répartition des effectifs par genre et par profil d'emploi

Le graphique de la Figure 1 indique la répartition des effectifs par genre et par profil d'emploi
Aide de lecture : 6% des agents du Parc national en 2023 ont été des femmes en apprentissage.

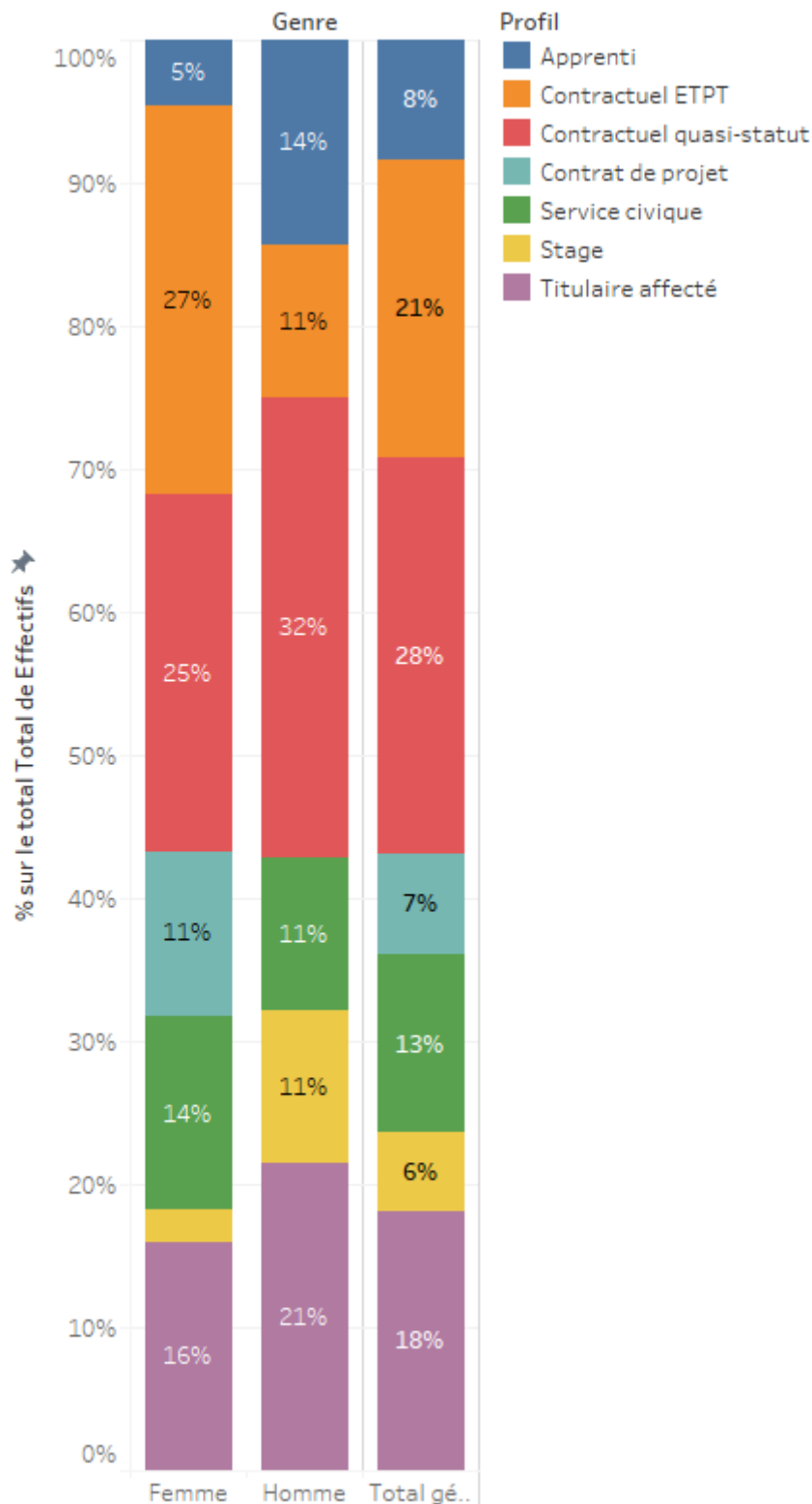


Figure 2 - Répartition par genre des profils d'emploi

La Figure 2 indique la répartition des profils d'emploi au sein de chaque genre. La proportion de femmes en position de contractuelles ainsi qu'en contrat de projet est plus importante que pour les hommes, qui à l'inverse comptent une proportion plus importante de contractuels sur quasi-statut ou de titulaires affectés. Les hommes sont dans des positions d'emploi plus stables que les femmes.

Pour les catégories, sont classé-es sans catégorie les volontaires du services civique, les apprenti-es et les stagiaires.

	Sans catégorie	C	B	A	A+
Nombre de Femmes	9	6	11	17	1
Nombre d'Homme	10	5	2	4	7

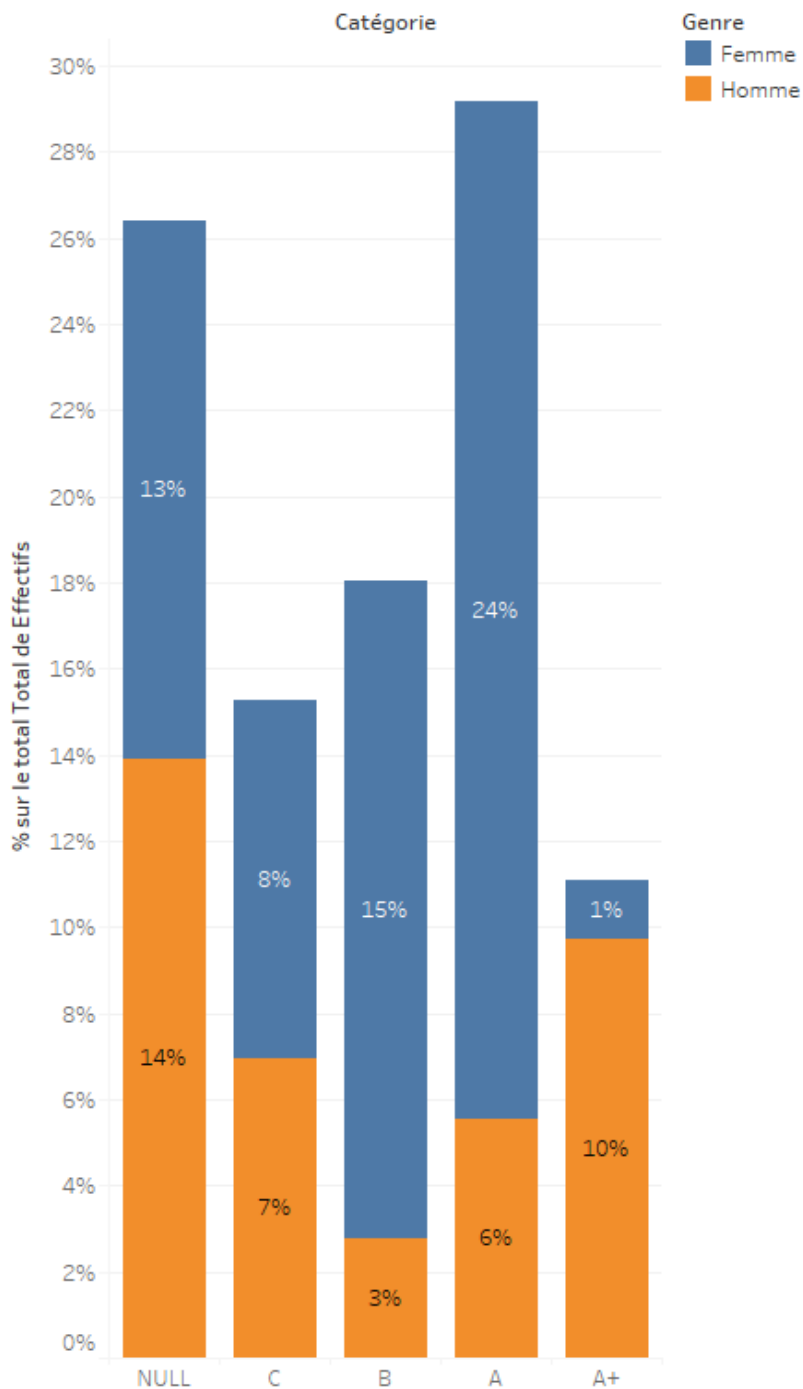


Figure 3 - Répartition des effectifs par genre et par catégorie

Le graphique de la Figure 3 indique la répartition des effectifs par genre et par catégorie.

Aide de lecture : 7% des effectifs du Parc national sont des hommes de catégorie A.

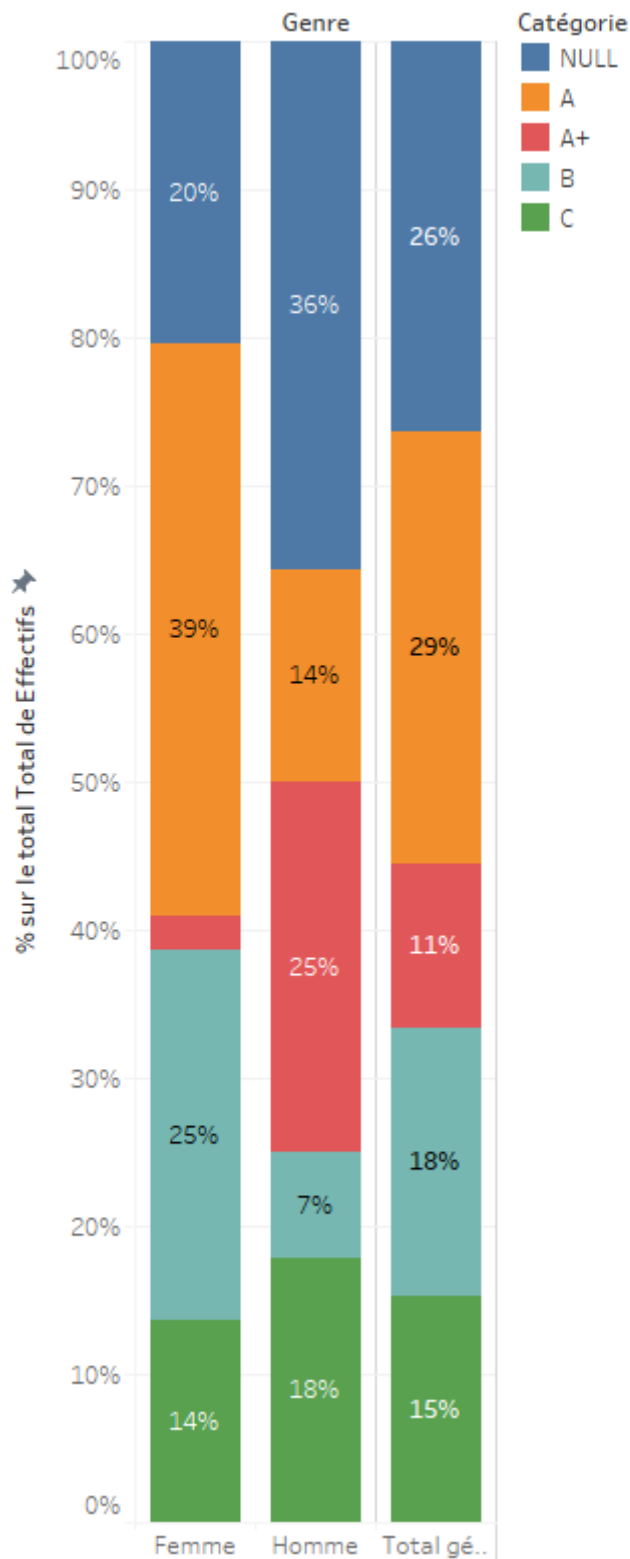


Figure 4 - Répartition des catégories au sein de chaque genre

La Figure 4 indique la répartition des catégories au sein de chaque genre. Les femmes sont surreprésentées au sein des catégories B et au sein des catégories A. A l'inverse, les Hommes sont surreprésentés au sein des catégories A+.

C. Encadrement et management

En 2023, 6 hommes et 2 femmes ont occupé un poste d'encadrement.

Au 01 janvier 2023, le taux de féminisation de l'encadrement était de 17% (1 femmes pour 5 hommes). Au 31 décembre 2023, ce taux de féminisation était de 29% (2 femmes pour 7 hommes).

Au cours de l'année 2023, l'établissement a donc connu une amélioration du taux de féminisation de son équipe encadrante qui s'explique par :

- L'augmentation de l'effectif de l'équipe encadrante, qui passe de 6 personnes à 7 personnes ;
- Le départ d'un chef de service, remplacée par une cheffe de service

D. Formation

1. Formation spécifique aux questions d'égalité professionnelle

En 2023 :

- La responsable égalité professionnelle a bénéficié d'une formation spécifique consacrée aux violences sexistes et sexuelles et à la cellule de signalement à mettre en place au sein des établissements publics ;
- L'ensemble des personnels a bénéficié d'une action de sensibilisation à la question des violences sexistes et sexuelles dans le cadre professionnel par le biais du théâtre-action.

2. Accès à la formation des différents publics

En 2023, 31 agentes du Parc national de forêts ont eu accès à la formation. Sur les 39 agentes du Parc national (hors stagiaire) en 2023, cela représente 80% des agentes qui ont eu accès à la formation.

En 2023, 15 agents du Parc national de forêts ont assisté à une formation. Sur les 25 agents (hors stagiaire) du Parc national en 2023, cela représente 60% des agents qui ont eu accès à la formation.

Les agents comptabilisés ici sont à la fois des agent-es de l'équipe permanente (titulaire ou quasi-statut) et des agent-es temporaires (contractuels de courte durée etc...).

E. Rémunération

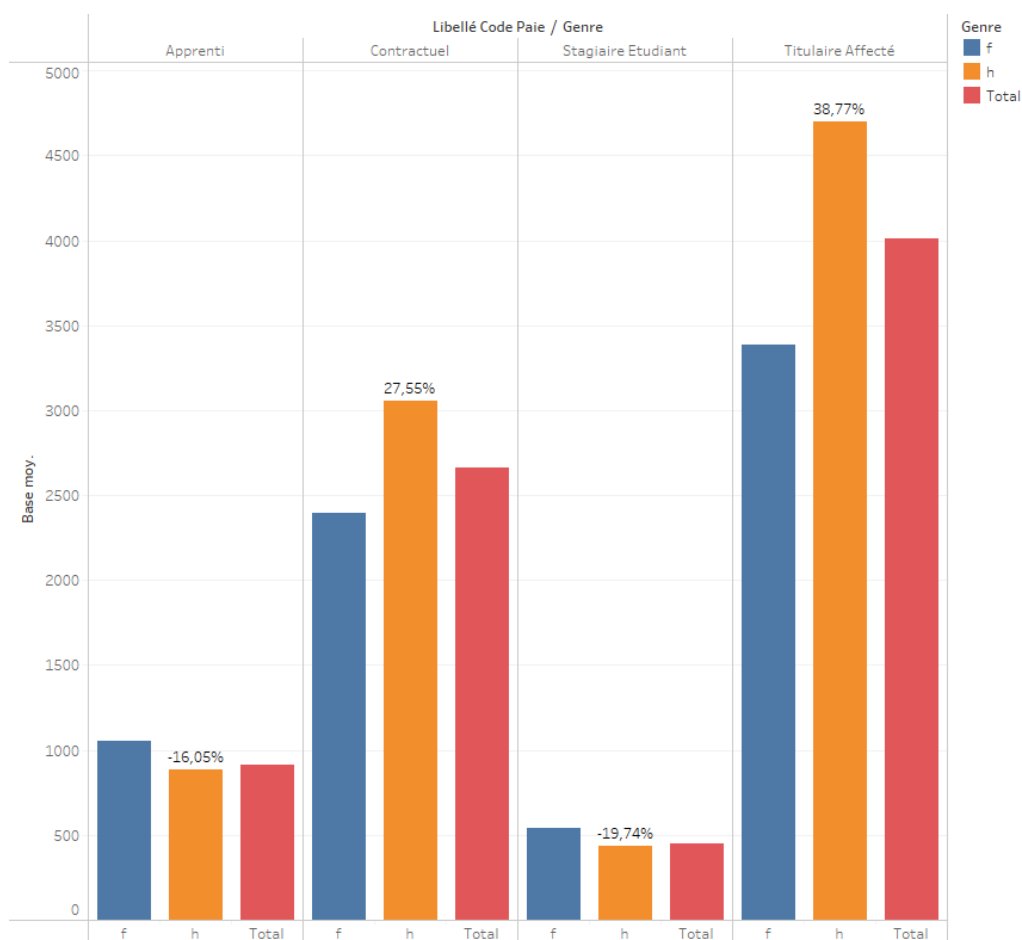


Figure 5 - Moyenne des rémunérations (TOTAL BRUT) par genre et par type d'emploi

Les analyses réalisées utilisent le TOTAL BRUT versé, indiqué sur les fiches de paye des agent·es. La différence entre les hommes et les femmes est de :

- 16% en faveur des femmes pour les apprenti·es ;
- 20% en faveur des femmes pour les stagiaires et les étudiants ce qui s'explique par des différentiels de temps de travail ;
- 28% en faveur des hommes pour les contractuel·les ;
- 39% en faveur des hommes pour les titulaires affecté·es

Nombre de femmes dans les 10 rémunérations les plus importantes :

Sur les 10 rémunérations les plus importantes de l'établissement, sur l'ensemble des agent·es, 2 agent·es sont des femmes. Cet indicateur a été calculé sur la moyenne du TOTAL BRUT.

Sur ces 10 rémunérations, les rémunérations perçues par les hommes sont en moyenne 23.87% plus élevées que celles perçues par les femmes.

F. Promotion

En 2023, 1 homme a été promu sur tableau d'avancement. Un autre homme a été proposé au tableau d'avancement mais n'a pas été promu.

G. Gestion de la parentalité

En 2023, aucun-e agent-e n'a été concerné par une situation de congés maternité ou paternité.

H. Les temps d'absence

Les analyses portant sur les temps d'absence n'ont porté que sur les membres de l'équipe permanente (35 agent-es dont 14 hommes et 21 femmes). Le nombre de jours est donné en nombre de jours ouvrés

	Congés annuels	RTT	Récupération	CET	Grève	Concours
Femme	409,50	238,00	35,50	0,00	2,00	0,00
Homme	350,50	198,00	33,50	0,00	4,00	1,00
Moyenne par femme	19,5	11,3	1,7	0,0	0,1	0,0
Moyenne par homme	25,0	14,1	2,4	0,0	0,3	0,1

	Congés maladie ordinaire	Congés pour accident du travail ou maladie professionnelle	ASA Garde d'enfants	ASA Evènements familiaux	ASA autres (COVID, syndical ...)
Femme	58,00	0,00	11,00	4,00	1,00
Homme	10,00	0,00	2,00	3,00	1,50
Moyenne par femme	2,8	0,0	0,5	0,2	0,0
Moyenne par homme	0,7	0,0	0,1	0,2	0,1

Pour ce qui est des congés annuels et des RTT, les femmes posent en moyenne moins de jours que les hommes. Cela peut venir du fait que plusieurs femmes sont arrivées en cours d'année et avaient donc moins de congés à poser. Comme l'année précédente, elles prennent en moyenne plus d'ASA pour la garde d'enfant malade (en moyenne, 5 fois plus).

I. Le télétravail

En 2023, 9 agents et 19 agent-es ont eu recours au télétravail. Le nombre de jour de télétravail pris par des hommes a été de 288 contre 596 jours pour les femmes. Cela fait une moyenne de 32 jours par personne pour les hommes et 31 jours pour les femmes.

J. Les recrutements

n 2023, 20 processus de recrutement ont été menés.

	Taux de féminisation des candidatures reçues	Taux de féminisation des profils sélectionnés pour les entretiens	Taux de féminisations des candidatures retenues	Taux de féminisation du jury
A+	0%		0%	0%
A+/A	20%	33%	100%	0%
A	49%	57%	86%	38%
B	55%	43%	100%	42%
C	38%	41%	49%	56%
Apprenti·e	100%	100%	100%	50%
Stagiaire	20%	28%	0%	75%
Volontaire du service civique	50%	50%	100%	100%

Ce tableau permet de constater que la majorité des jurys de recrutement ne respecte pas la parité, notamment pour le recrutement des postes de catégorie A ou A+ où le déficit de membres du jury femme est flagrant. L'objectif pour 2024 est de se rapprocher des 50% pour ces catégories.

K. La prévention et l'accompagnement des agent·es sur les violences sexuelles et sexistes

La mise en œuvre de la cellule de signalement des violences sexuelles et sexistes est prévue pour l'année 2024.

Une communication spécifique sur ce sujet a été réalisée dans le cadre de la réunion d'équipe de fin d'année le 14 décembre 2023.

En termes de formation, la référente égalité professionnelle a bénéficié d'une formation spécifique sur ces sujets.



Parc national de forêts

Parc national de forêts
20 rue Anatole Gabeur
52210 Arc-en-Barrois

Tél. : 03 25 31 62 35

www.forets-parcnational.fr



**POUR VOUS INSCRIRE
À NOTRE LETTRE
D'INFORMATIONS,
FLASHEZ CE CODE →**

